# ÉCOLE DU LOUVRE

# MARGAUX CHATAIGNER

# Les collections océaniennes conservées au musée Anne de Beaujeu à Moulins

Mémoire d'étude (1<sup>re</sup> année de 2<sup>e</sup> cycle)

Discipline: Muséologie

Groupe de recherche : Arts extra-européens

Présenté sous la direction de M<sup>mes</sup> Daria CEVOLI et Carine PELTIER-CAROFF

Membre du jury : M. Emmanuel KASARHÉROU Mai 2019

Le contenu de ce mémoire est publié sous la licence *Creative Commons* CC BY NC ND



# Remerciements

Je tiens à exprimer ma gratitude à toutes les personnes ayant contribué à la réalisation et l'aboutissement de ce travail de recherche :

Ainsi, je souhaiterais remercier mes directrices de recherche, Daria Cevoli, responsable des collections Asie au musée du quai Branly-Jacques Chirac, et Carine Peltier-Caroff, responsable de l'iconothèque du musée du quai Branly-Jacques Chirac pour leur grande disponibilité et mobilité, ainsi que pour les conseils avisés dont elles m'ont fait part tout au long de ce travail.

Mes remerciements vont également à ma personne ressource, M. Emmanuel Kasarhérou, conservateur en chef du patrimoine au Musée du quai Branly-Jacques Chirac, pour son enthousiasme et son intérêt pour le sujet de ma recherche, ainsi que sa précieuse expertise.

Je remercie les nombreuses personnes m'ayant aidée lors de mes recherches à Moulins : Véronique Poupin, attachée de conservation des archives départementales de l'Allier, Virginie Wirth, responsable des archives municipales de Moulins, Jérôme Jaillet, en charge de la photothèque et de la régie des collections du musée et toute l'équipe du musée Anne de Beaujeu pour son accueil toujours chaleureux. Ma gratitude va également aux membres de la Société d'Émulation du Bourbonnais pour m'avoir permis d'accéder à leurs précieuses archives. Je souhaiterais tout particulièrement remercier Emmanuelle Audry-Brunet, attachée de conservation du patrimoine, chargée des collections archéologiques, d'avoir facilité mes recherches à Moulins, ainsi que pour son enthousiasme et sa disponibilité.

J'aimerais également témoigner ma reconnaissance envers mes camarades de groupe de recherche Enzo Hamel, Marco Zanni, Lucie Bouclet et Léa Legouix, qui par leurs remarques pertinentes m'ont aidée à construire ma réflexion. J'adresse mes derniers remerciements à mon père et Garance Nyssen pour leurs relectures avisées.

# Sommaire

Remerciemen	ntsIII
Sommaire	4
Avant-propos	55
Introduction	7
I. Un corpus	d'objets extra-européens dans un musée en région10
I.1.	Présentation de l'institution et de ses collections
I.2.	Le corpus océanien du musée Anne de Beaujeu
1.3	L'identification de nouveaux items liés au corpus
II. Léon Mor	ncelon : quel apport d'une paternité à la collection ?25
II.1. 1'administrate	Léon Moncelon, un voyageur moulinois : du propriétaire terrien à eur colonial
II.2.	Poyti et Gayouman : Deux jeunes Kanak en France
II.3. siècle	Léon Moncelon collecteur ? Les enjeux de la collecte d'armes kanak au XIXème
	L'apport d'une paternité au corpus kanak : de la densité historique et de l'ancrage
III. Un élarg	issement du prisme : un corpus à l'histoire plurielle ?42
III.1.	Des collections ethnographiques dans un musée de Beaux-Arts
III.2.	Des collections « orphelines » et marginalisées ?
III.3.	Des corpus et des histoires : une pluralité de collectes ?
III.4. Kanak disper	Visions contemporaines : Trajectoires Kanak et l'Inventaire du Patrimoine sé, vers une visibilité des collections
Conclusion	57
Bibliographi	e58

# Avant-propos.

L'art et l'anthropologie de l'Océanie, découverts peu à peu ces trois dernières années dans le cadre de la spécialisation à l'Ecole du Louvre, sont pour moi le fruit d'enrichissements permanents. Un stage effectué en juillet 2018 au Museum d'Histoire Naturelle de Perpignan sur ses collections océaniennes fut révélateur de mon intérêt à propos des récits de voyages. Il contribua également à ma curiosité quant à l'histoire des objets une fois arrivés dans les musées et la place prise par ceux-ci en fonction des époques. La diversité des modes de recherche que m'offrait ce sujet : l'étude matérielle des objets, le travail d'archives, impliquant également la mémoire collective, fut des plus enrichissantes.

Ce sont ces divers outils de recherche que nous avons tenté d'utiliser pour de notre étude des collections océaniennes du musée Anne de Beaujeu à Moulins. Une première approche des objets a été réalisée à travers leur matérialité. La variété des techniques et matériaux employés pour réaliser ces objets (sculpture sur bois tapa ou vannerie), nécessitait leur observation en réserve. Cela s'avérait indispensable pour une meilleure identification, compréhension des pièces, de leurs spécificités et du corpus formé par celles-ci. Ce travail d'observation fut réalisé à la lumière des récits de voyageurs ainsi que des écrits scientifiques sur ce type d'objets.

Dans un second temps, nous avons mené une recherche dans les archives du musée Anne de Beaujeu, les archives départementales de l'Allier, les archives municipales de Moulins, et celles de la Société d'Émulation du Bourbonnais. Nous avons également convoqué la mémoire locale afin de comprendre l'histoire complexe du musée, retracer le parcours des collections océaniennes, et tenter d'identifier le contexte d'arrivée de ces collections dans l'institution. Nous avons été confrontés à plusieurs difficultés au cours de cette seconde étape de notre recherche. D'une part celle de mobiliser des acteurs conservant une riche mémoire, qui aurait nécessité plus de temps afin de pleinement l'exploiter. Nous ne pensions pas non plus que cette documentation éclatée et partielle nous obligerait à suivre son histoire par de fréquents aller retours entre les institutions. La présence d'un acteur local identifié, potentiel donateur de la collection étudiée, fut également un obstacle à notre recherche, car il fallait veiller à ne pas orienter la totalité de notre travail vers cette personnalité. Enfin, nous avons été régulièrement confrontée à l'absence de données. Une fois passé le côté déstabilisant de cette absence pour la recherche, nous avons réalisé qu'elle nous poussait en réalité à multiplier les sources, et à nous poser de nombreux questionnements.

#### Usage d'acronymes

Bien que nous essaierons ponctuellement d'écrire les termes en toutes lettres afin d'assurer un confort de lecture, les acronymes suivants pourront être retrouvés dans le corps du texte :

-SEB: Société d'Émulation du Bourbonnais.

-IPKD : Inventaire du Patrimoine Kanak Dispersé

-MAB : Musée Anne de Beaujeu

#### Avertissement sur l'usage de termes d'époque.

Des termes d'époque ont été conservés, notamment dans les citations, afin d'illustrer le contexte et les mentalités relatifs à leur époque d'utilisation. Pour beaucoup il s'agit de termes liés au contexte de la colonisation, et d'un discours raciste bien qu'ils se veuillent scientifiques. Bien évidemment, ils ne sont plus d'usage aujourd'hui. Lorsque ces termes ne sont pas directement intégrés aux citations, nous les utilisons entre guillemets. Il s'agit bien d'une restitution et en aucun cas d'une appropriation de ces termes.

Dans la même idée, nous garderons dans les citations la graphie « Canaque » francisée et connotée, correspondant au terme de « Kanak » désignant les habitants de Nouvelle-Calédonie<sup>1</sup>. Notons que « Kanak » est invariable.

Le terme de Nouvelles-Hébrides correspond à l'ancienne colonie franco-britannique, sur le territoire de l'actuel Vanuatu en Mélanésie.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ce terme vient des langues polynésiennes et signifie « homme », il a été utilisé par les voyageurs Européens des XVIIIème et XIXème siècles pour désigner les habitants du Pacifique.

### Introduction

« Dispersés au hasard de donations, de ventes, d'héritages successifs, [les objets océaniens] ont échoué au bout d'une migration souvent inattendue, dans des musées publics ou dans des collections privées »<sup>2</sup>

L'exposition « Trajectoires Kanak, Histoires de voyage en Nouvelle-Calédonie » qui eut lieu à Moulins entre novembre 2017 et septembre 2018 fut l'occasion de sortir des réserves du musée Anne de Beaujeu un corpus d'une quarantaine d'objets kanak et de les dévoiler au public. Elle donna également lieu à une restauration des objets, réalisée par la société *Etnologia*, spécialisée dans la conservation-restauration d'objets ethnographiques<sup>4</sup>. Etant donné l'absence de spécialistes d'art océanien au musée Anne de Beaujeu, les objets furent soumis à l'expertise d'Emmanuel Kasarhérou, conservateur en chef du patrimoine au musée du quai Branly-Jacques Chirac. Certains des objets avaient déjà été expertisés en 2011, par Roger Boulay<sup>5</sup>, dans le cadre de l'Inventaire du Patrimoine Kanak Dispersé (IPKD), mission ayant pour but de recenser les objets kanak présents dans les musées de la métropole mais également à l'étranger<sup>6</sup>. Lors de la venue de M. Boulay à Moulins, un ensemble de quatorze casse-tête et massues kanak lui furent présentés. Un bambou gravé fut également enregistré dans l'inventaire de l'IPKD, ainsi qu'une hache d'herminette et trois sagaies. C'est ce corpus qui nous fut présenté lors de notre premier contact avec le musée, augmenté alors de dix-neuf sagaies, ces dernières retrouvées<sup>7</sup> en 2016 et expertisées par M. Kasarhérou pour l'exposition. Des objets océaniens non kanak intègrent également le corpus. Ces objets provenant du Pacifique furent identifiés au cours du passage de Christophe Sand<sup>8</sup>, directeur de l'Institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique, en mai 2018 au musée. Il s'agit d'un vêtement en tapa et en fibres provenant probablement de Bora-Bora, dans les îles de la Société (Inv. X .0.1), ainsi que d'une palette de danse (2011.0.3)

<sup>2</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> LAROCHE, M-C. 1945. « Pour un inventaire des collections océaniennes en France ». In: *Journal de la Société des océanistes*, tome 1, 1945. p53.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Commissariat général : Emmanuelle Audry-Brunet, attachée de conservation du patrimoine, chargée des collections archéologiques.

Commissariat scientifique : Emmanuel Kasarhérou, responsable de la coordination scientifique des collections du musée du Quai Branly-Jacques Chirac.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Restauration effectuée par Mme. Alexandra Bouckellyoen, restauratrice, gérante de la société *Etnologia* en octobre 2017.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Roger Boulay est alors chargé de mission par la Direction des Musées de France pour la valorisation des collections océaniennes en France.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> http://ipknkd.blogspot.com/2012/07/quest-ce-que-lipkd.html.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Emmanuelle Audry-Brunet, communication personnelle le 29 novembre 2018. Le fait que des objets aient été retrouvés dans les réserves signifie que l'on avait jusque-là perdu la mémoire de leur présence au musée.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Voir Annexe I. fig.1.

provenant des îles Salomon ou d'une enclave polynésienne<sup>9</sup>. Enfin, à ce corpus s'ajoute une hache d'herminette (12.19.1), provenant de l'île de Pentecôte, une île du Vanuatu.

Ces objets proviennent donc en grande partie de Mélanésie, seul le vêtement de Bora-Bora vient de Polynésie. La majorité du corpus correspond à une production kanak, c'est-à-dire de Nouvelle-Calédonie, et au sein de celle-ci, on observe une prédominance d'armes (36 armes sur 41 objets). Ces types d'objets ont été rapportés en grande quantité au XIXème siècle en France, et souvent sans informations quant à leur provenance, la collecte, ou encore les personnalités des collecteurs. En effet, ces objets étaient principalement collectés pour servir un propos évolutionniste, ou se retrouvaient disposés en « faisceau », sur les murs de salles d'exposition. La première question qui se pose alors concernant notre corpus, est celle de sa provenance et de son contexte de collecte. Le musée Anne de Beaujeu ne conserve aucune mémoire concernant ces objets océaniens, qu'il a redécouvert récemment. Un travail d'histoire des collections sur ce corpus «orphelin » est tout à fait d'actualité. Toutefois, dans quelle mesure peut-on définir et retracer l'origine du corpus océanien du musée Anne de Beaujeu ?

Le nombre conséquent d'armes kanak au sein de cette collection en région nous a amenée à nous concentrer sur ce corpus particulier. C'est une recherche non seulement sur les objets en eux-mêmes, leur matérialité et les usages ethnographiques observés sur des collections similaires que nous avons décidé de mener ; mais également une étude des différents regards portés sur ces objets au cours du temps.

La restitution de notre travail s'appuiera ainsi sur la présentation du lieu de conservation et de sa collection dans son ensemble, puis se concentrera sur le corpus extra-européen, pour ensuite évoquer les objets océaniens du musée. Nous nous questionnerons quant aux limites de ce corpus, qui à ce jour, ne sont pas figées. Cela nous permettra ensuite d'aborder la vie des collections au sein du musée, et la façon dont ce corpus en particulier a acquis au fil du temps une identité muséale. Nous nous attarderons ensuite sur des questions de densité historique, de paternité d'une collection et d'ancrage territorial des objets. Nous nous devrons également d'évoquer l'histoire des institutions culturelles de Moulins afin de comprendre les mouvements potentiels des collections. Toute cette histoire des collections, associée à des remarques quant

8

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Communication personnelle, Christophe Sand, le 17 décembre 2018. Par «enclave polynésienne » l'on entend une île Mélanésienne ou Micronésienne dont le peuplement est issu d'une vague de peuplement revenant de l'est, c'est-à-dire des îles polynésiennes, et donc une culture dont certains traits sont typiquement polynésiens.

à la matérialité des origine.	objets, nous permetti	ra d'étendre le p	risme des hypothès	es quant à leur

# I. Un corpus d'objets extra-européens dans un musée en région

#### I.1. Présentation de l'institution et de ses collections

Le musée Anne de Beaujeu est situé au cœur de Moulins dans l'ancien Pavillon Renaissance construit pour Anne de France au XVIème siècle<sup>10</sup>. Cette construction s'inscrit dans un tissu architectural plus ancien, puisque le pavillon vient se placer à l'extrémité du château des ducs de Bourbon, lui-même édifié entre le Xème et le XIème siècle. Au XIXème siècle, une maison fut construite par la famille Mantin, sur la partie ruinée du château, faisant la jonction entre ces deux bâtiments. Cette maison, transformée par Louis Mantin en 1896 en une villa à l'architecture et au décor soigné, témoigne aujourd'hui de la volonté exprimée par son propriétaire de laisser à sa mort le bâti et le mobilier en l'état. Il désire ainsi que les générations futures puissent se faire une idée des plus exactes de la disposition et de l'aménagement d'une demeure bourgeoise de la fin du XIXème siècle<sup>11</sup>. Louis Mantin ayant été un actif collectionneur durant toute sa vie<sup>12</sup>, cette bâtisse fut également conçue comme un musée. Certaines des pièces au dernier étage formaient un cabinet de curiosité. C'est donc un écrin pour ses collections très variées qu'il fit construire. Aujourd'hui, fidèlement aux volontés de ce bourgeois rentier, la maison fait partie intégrante du musée et peut être appréhendée lors de visites guidées quotidiennes.

Les collections du musée Anne de Beaujeu constituent le reflet de l'activité locale bourbonnaise à diverses époques. Les collections s'illustrent notamment par plusieurs tableaux du XIXème siècle, dont une petite collection de peintres locaux, comme Marcelin Desboutin. Le musée conserve également un fonds important de pièces archéologiques<sup>13</sup>, provenant notamment de la région, car les sociétés savantes locales, à l'instar de la Société d'Emulation du Bourbonnais, furent instigatrices d'un certain nombre de fouilles afin de valoriser le territoire et d'apprendre à le connaitre<sup>14</sup>. Il s'agit de pièces qui vont des périodes préhistoriques à

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Site internet du musée. http://musees.allier.fr/.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Archives départementales de l'Allier, sous-série 40 221 « Dons et legs » à Louis Mantin, « 11 mai 1905, Testament de monsieur Mantin, Legs à la ville de Moulins ». Voir Annexe IV. fig. 12.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> LEYOUDEC, M.2012. « Le musée de Moulins a 100 ans ! » in *Etudes bourbonnaises, bulletin de la Société bourbonnaise des études locales,* mars 2012. p16.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Ces pièces archéologiques représentent environ 60% des collections. http://musees.allier.fr/412-collections.htm.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> « Connaître l'histoire du département c'est fouiller son passé, c'est rechercher tout ce qui a fait la gloire de ce passé, c'est recueillir tous les objets qui le rappellent, tous les fragments de pierres [...] Dès sa fondation, les membres de notre Société se sont passionnément intéressés à ce passé ». Société d'Emulation du Bourbonnais. 1948. *Centenaire de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1846-1946. Moulins : Les Imprimeries Réunies. P 242.

l'époque gallo-romaine. C'est d'ailleurs l'une des collections d'archéologie nationale les plus conséquentes de France. Toujours dans cette volonté de mettre en valeur le territoire, nous trouvons également un espace d'exposition dédié à la sculpture bourbonnaise. Il s'agit de pièces datant essentiellement de la fin du XVème et du XVIème siècle. La profusion de cet art local à ces périodes s'explique par un fort mécénat des ducs de Bourbon alors en résidence dans la région<sup>15</sup>. Les artisans moulinois sont eux aussi à l'honneur au musée, qui présente une vaste collection de faïence; Moulins fut un éminent centre de production de ces objets au XVIIIème siècle. C'est également le cas de la production coutelière, qui, à la même époque, était un « artisanat de luxe »<sup>16</sup>. Une salle a été récemment aménagée afin de présenter plusieurs retables datant des XVème et XVIème siècles.

Intéressons-nous à présent aux des collections extra-européennes. Tout d'abord, un fonds d'objets archéologiques égyptiens est actuellement mis en lumière dans l'exposition permanente. Ce sont des dons et achats à des collectionneurs privés pour la grande majorité. Une partie de la collection Campana est également visible dans les salles du musée ; il s'agit d'envois du musée du Louvre du XIXème siècle<sup>17</sup>. De plus, une large collection d'objets liés au monde hippique (étrier, éperons, mors) provenant d'Inde, du continent Américain ainsi que du continent Africain<sup>18</sup> fut donnée au musée par M. De Lamaugarny dans les années 1930. Les doubles de chaque étrier se trouvent au Château-Musée de Saumur. M. Lamaugarny était un passionné d'équitation, et il collecta de nombreux objets. De son côté, Louis Mantin collectionna toute sa vie quantité d'objets de toutes provenances. Il était notamment féru de céramique chinoise, production tenant une place de choix au sein du musée. Nous trouvons un autre donateur notable en la personne de M. Clermont, qui fit don d'armes provenant du monde entier au musée dans les années 1930. Ainsi le musée conserve des sabres japonais (inv.38.3.38 (1)), mais également des armes de guerre provenant des Etats Unis (inv.39.1.49), un poignard en os provenant d'Afrique (inv.41.1.14(1). Enfn, Mme Guilloteaux fit don au musée dans les années 1940 de paravents et d'estampes japonaises (inv.46.3.22 ; inv.46.3.5). La présence d'objets extra-européens au musée Anne de Beaujeu est donc en général le fruit de dons et legs, qui reflètent le goût de personnalités locales.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> http://musees.allier.fr/412-collections.htm.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup>Ibid. Ces envois datent de 1863 et 1875.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Voir Annexe I. fig. 1 les objets extra-européens mentionnés dans ce paragraphe.

#### I.2. Le corpus océanien du musée Anne de Beaujeu.

L'inventaire des objets océaniens du musée comporte quarante-et-un items<sup>19</sup>. Parmi ceux-ci se trouvent des objets polynésiens et d'autres mélanésiens<sup>20</sup>, que nous choisissons ici arbitrairement de diviser en objets Kanak et objets « non-kanak », non pour des motifs géographiques, ou typologiques, mais plutôt au vu du nombre conséquent d'objets kanak dans ce corpus.

Le corpus comporte une tunique provenant de Bora-Bora<sup>21</sup>, dans les îles de la Société, identifiée par Christophe Sand en mai 2018<sup>22</sup> (inv. X.0.1). Elle se compose d'une pièce de tapa<sup>23</sup> formant la partie haute, et des fibres végétales<sup>24</sup> formant la partie basse couvrant les hanches et les cuisses. Cette fibre est également réunie en touffes par endroits pour l'ornementation du costume. Les différents matériaux sont assemblés par une couture très fine et régulière, réalisée avec un fil blanc. L'obtention d'une telle précision, et l'utilisation très certainement d'un fil en coton indiquent l'usage d'une machine à coudre européenne. Ainsi cet objet témoigne d'un rapport entre les modes insulaires et les goûts des européennes dans les îles de la Société. D'autant plus que d'après M. Sand, il pourrait s'agir d'un objet réalisé à la demande d'une Européenne, afin de se vêtir avec les matériaux locaux. Cependant, d'après M. Kasarhérou<sup>25</sup>, il pourrait s'agir plutôt d'un costume de danse, dont la typologie a connu au fil du temps de nombreuses transformations.

Un deuxième objet océanien non-kanak (2011.0.3) est identifié également par M. Sand en mai 2018 comme provenant probablement des îles Salomon. Il s'agit d'un objet en bois, en forme de « S », dont l'extrémité se termine en pommeau circulaire au-dessus duquel se trouve un élément métallique, inséré dans l'objet a posteriori, sans doute à dessin de le suspendre, peut-être dans le but de l'exposer. Il est inscrit à l'inventaire comme « Palette de danse », et M. Sand releva d'ailleurs la singularité de son manche. D'après lui, il pourrait également s'agir d'un objet provenant d'une enclave polynésienne<sup>26</sup>. Ben Burt, conservateur du département Océanie

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Voir Annexe I. fig.3 l'inventaire de ces collections.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Voir Annexe I. fig.2 une carte situant ces provenances.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Voir Annexe II. Fig. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Christophe Sand est directeur de l'Institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Le tapa est une étoffe obtenue grâce au battage de de liber, l'écorce interne de certains arbres comme le banian (*Ficus.sp*) ou le murier à papier (*Broussonetia papiryfera*).

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Il s'agit d'hibiscus d'après l'inventaire.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Communication personnelle, 15 mars 2019. Emmanuel Kasarhérou est conservateur en chef du patrimoine au Musée du Quai Branly-Jacques Chirac.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Communication personnelle, 17 décembre 2018.

du British Museum a émis des réserves quant à l'attribution et l'identification de l'objet. Pour lui, s'il s'agit d'un objet du Pacifique<sup>27</sup>, il ne s'agirait pas d'une palette de danse mais plutôt d'un objet pour tailler la végétation, ou d'un sabre. Or, avant l'expertise de Christophe Sand, l'objet était inscrit à l'inventaire comme « sabre en bois ». La variété des hypothèses concernant cet objet dont nous n'avons aucune mention de provenance montre que les attributions peuvent changer au sein des collections.

Un dernier objet non-kanak est identifié comme une lame de hache en pierre verte (12.19.1.9) provenant de Pentecôte. La seule raison pour laquelle nous pouvons connaître son origine est la mention de l'île par une étiquette collée sur l'objet indiquant : « Hache provenant de l'île de Pentecôte. Nouv Hébrides. Don de M.L.Thévenin. »<sup>28</sup>. L'inventaire donne d'ailleurs une indication d'acquisition précise, datant de 1912. C'est l'un des rares objets océaniens de cette collection dont on connaisse le donateur de manière exacte.

Les objets kanak constituent une part conséquente des collections non européennes. Il s'agit en grande majorité d'armes, qu'elles soient des objets de guerre, ou des insignes de prestige ou de deuil. Nous nous attardons dans un premier temps sur deux objets qui se distinguent du reste du corpus puisqu'il ne s'agit pas d'armes. Il s'agit en effet d'un bambou gravé (inv.10.1157) de plus d'un mètre trente de long, orné sur neuf registres de personnages et de scènes, qui mêlent des éléments iconographiques décoratifs, et également figuratifs. L'une des particularités de cet objet est la référence à l'Occident et aux Européens alors en Nouvelle-Calédonie, notamment par les marmites du registre un décrites en annexe, et la poule décrite au registre huit, ainsi que des chevaux<sup>29</sup>. L'inventaire mentionne le legs<sup>30</sup> de ce bambou par Louis Mantin, propriétaire de la villa jouxtant le musée, au moment de son décès en 1905. Cette date est primordiale dans l'étude des collections du musée, puisqu'elle marque l'ouverture de l'institution et le regroupement et la visibilité de plusieurs collections. L'iconographie de ce bambou, réalisée par pyrogravure, reprend beaucoup le motif de la case kanak. D'après Roger Boulay<sup>31</sup>, ce type d'objets est collecté en majorité entre 1850 et 1920 et sa production s'arrête

-

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> "It looks more like a sword or cutlass and if it is from the Pacific I wonder if it might have been for slashing vegetation before people had steel tools?" Cela ressemble plutôt à un sabre ou un coutelas, et si cela vient du Pacifique, je me demande si ça aurait pu server à tailler la végétation avant que les gens aient des outils en métal. (traduction de l'auteure). Ben Burt, communication personnelle, 29 janvier 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Voir Annexe II. Fig. 3.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Voir Annexe II. Fig. 4.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> L'inventaire mentionne : « Acquisition 1910.1 Legs Matin. Bon état. »

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> BOULAY, R. 1993. *Le bambou gravé kanak*. Marseille, Editions Parenthèses. p27.

vers 1917, date d'une grande révolte. Ce bambou ayant d'après l'inventaire appartenu à Louis Mantin, c'est l'un des rares objets océaniens dont la provenance soit connue.

Une seconde lame d'herminette (12.1.207) est mentionnée quant à elle comme provenant de Nouvelle-Calédonie. Encore une fois, cette information nous est fournie par l'étiquette indiquant « 814 Nvelle Calédonie. Hache Ostensoir »<sup>32</sup>. Elle entre elle aussi très tôt dans les collections, seulement deux ans après l'ouverture du musée en 1912, donnée par M. Alfred Bertrand. Roger Boulay infirme la première identification comme hache-ostensoir<sup>33</sup>. Il s'agirait plutôt de la partie coupante d'une herminette dont l'élément de préhension semble avoir été perdu. Christophe Sand, après son passage au musée, confirme cette identification et propose une datation entre la fin du XVIIIème siècle et le début du XIXème. M. Bertrand ne se serait pas rendu en Nouvelle Calédonie, mais collectionneur, comme Louis Mantin, il aurait pu échanger ou acheter cet objet. Il fut notamment très actif dans les recherches archéologiques locales<sup>34</sup>. Il est à noter qu'il était membre de la Société d'Emulation du Bourbonnais et conservateur du musée Départemental de 1893 à 1910, puis conservateur du musée de Moulins à partir de son ouverture en 1910<sup>35</sup>.

A ces deux objets, s'ajoutent 36 armes. Celles-ci sont des objets de percussion pour certaines et de jet pour d'autres. Ce sont les objets les plus collectés en Nouvelle-Calédonie et selon Roger Boulay, elles constitueraient la moitié des collections exotiques<sup>36</sup>. Dans la typologie des armes de percussion, on retrouve des casse-tête et des massues, au nombre de quatorze. Une division est faite au sein de cette typologie, entre les massues, dont le point de percussion se trouve dans l'axe du manche, et les casse-tête, dont le point de percussion se trouve déporté en perpendiculaire par rapport à cet axe<sup>37</sup>. Selon l'inventaire, le mode d'acquisition de chacun de ces objets est inconnu. Les neuf casse-tête à caractère zoomorphes<sup>38</sup> communément appelés « bec d'oiseau », sont pour la plupart des exemplaires particulièrement

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Voir Annexe II. fig 5.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> L'inventaire mentionne : « Auparavant qualifié de "hache polie ostensoir". Cette dénomination correspond à un certain type de hache (en forme de grand disque très mince) très recherché. Il ne s'agit pas ici de ce type d'obiet. »

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> CLEMENT, J. 1912. « Nécrologie d'Alfred Bertrand ». *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*. Tome XX, Moulins : Imprimerie Etienne Auclaire. Pp 166-167.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> LEYOUDEC, M. 2012, « Le musée de Moulins a 100 ans ! » dans *Etudes bourbonnaises, bulletin de la Société bourbonnaise des études locales*, mars 2012, p 25.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> BOULAY, R. 2015. *Casse-tête et massues kanak*. Igé: Editions l'Etrave. p 4.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> « Toutefois, certaines informations attestent que l'on frapperait avec l'arrière de la crête, la masse, malgré les apparences, n'étant pas déportée. » KASARHEROU, E, BOULAY, R, BENSA, A [et.al]. 2013. *Kanak : l'art est une parole*. [exposition, Paris, Musée du Quai Branly, 15 octobre 2013-26 janvier 2014], Arles, Actes Sud. p 251. <sup>38</sup> Voir Annexe II. fig 6.

grands de cette typologie. La référence à un animal se trouve dans l'évocation formelle d'une sorte de crête, au-dessus de ce qui pourrait être identifié comme l'œil. Les casse-tête présentés dans la collection seraient, semble-il, une version plus tardive de cette typologie, car les casse-tête plus anciens étaient plus courts, « Du « bec de tortue » (ou bec d'oiseau court) dériveraient tous les casse-têtes dits « bec-d'oiseau » au bec très développé» L'envergure des plus grands de ces objets ainsi que leur poids en compliquent le maniement et indiqueraient en ce sens une nouvelle fonction de l'objet, de représentation, et non plus un usage guerrier D'ailleurs, il devient compliqué de manipuler de tels objets lorsque la longueur du bec est supérieure à la moitié de celle du manche Cela est le cas de l'objet le plus grand du musée Anne de Beaujeu, qui mesure 83cm de long et 45 cm pour le bec. Quant au bois utilisé pour produire de tels objets, l'expertise de Roger Boulay menée au musée permet de l'identifier comme du *genus Guaiacum*, du bois de Gaïac. Le succès de ces armes auprès des Occidentaux aurait pu, selon l'auteur, conduire à une plus grande production de cette typologie et ce dans une version plus impressionnante, car représentant davantage la « sauvagerie » des peuples kanak dans l'imaginaire occidental de l'époque<sup>42</sup>.

Les cinq massues<sup>43</sup>, quant à elles, sont d'après l'Inventaire du Patrimoine Kanak Dispersé, réalisées en bois de fer (*casuarina equisetafolia*). Il s'agit d'un bois foncé, dur avec une forte densité. Alors que le manche a souvent une forme assez standard, la masse peut prendre des formes variées. Nous en retenons trois pour notre corpus : la forme en étoile, assez rare, concernant la massue X.0.3 ; la forme phallique, très commune, à laquelle trois massues appartiennent (X.0.20, X.0.7, X.0.8) et enfin la forme fongique, prise par la massue X.0.6. Il est à noter que deux de ces objets présentent un ajout de cotonnade et de fibres au niveau du manche. La poignée de la massue X.0.20 est recouverte d'un coton teint en rouge, maintenu en place par un tressage en fibres de cocotier. Les massues X.0.6, X.0.7<sup>44</sup>, quant à elles, sont ornées par un tissu bleu, et le même système de brins tressés entrecroisés sert d'attache. Le textile utilisé est une production européenne. Son usage sur ces objets est assez courant comme l'atteste la présence de ces textiles bleus et rouges dans de nombreuses collections. D'après Roger Boulay, « Le type de tissu le plus couramment utilisé est la cotonnade bleue ordinaire

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> « Du « bec de tortue » (ou bec d'oiseau court) dériveraient tous les casse-têtes dits « bec-d'oiseau » au bec très développé ». KASARHEROU, E., BOULAY, R., BENSA. A [et.al]. 2013. *Kanak : l'art est une parole*. [exposition, Paris, Musée du Quai Branly, 15 octobre 2013-26 janvier 2014], Arles : Actes Sud. p 256.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Ibid. p 256.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> BOULAY, R. 2015. Casse-tête et massues kanak. Igé: Editions l'Etrave. p31.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Ibid. p 36.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Voir Annexe II. fig 7.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> Voir Annexe II. fig 8.

blaudruck, imprimée de motifs floraux ou à points blancs, cotonnades couramment échangées depuis le tout début du XIXème siècle, issues de productions anglaises (Manchester) ou françaises (Mulhouse [...]) et de Bâle. »<sup>45</sup> Cet élément remplace rapidement sur ces armes une production endogène, le tapa<sup>46</sup>. Mais l'auteur suppose qu'il existe avant l'arrivée des Européens un « goût déjà bien établi d'orner certain des objets les plus précieux comme les haches ostensoir, les plaquettes de sagaies de parade, et les têtes de monnaies de matériels peints en bleu comme le tapa et les cordons tressés »<sup>47</sup>. Tout comme le coton bleu, celui de couleur rouge semble utilisé en substitut ou complément d'un matériau plus ancien de la même couleur : le poil de roussette<sup>48</sup>. D'ailleurs, d'autres éléments semblent absents de ces objets tels que nous pouvons les observer aujourd'hui. En effet, d'après Roger Boulay,

« On peut affirmer que toutes les massues qui auraient été collectées directement des mains de leurs possesseurs devaient porter des bouquets de végétaux, liés au manche par des cordonnets de poils de roussettes, des bandes de tapa ou des fragments de nattes en pandanus et des étoffes d'origine européenne. »<sup>49</sup>.

D'après Christian Coiffier, le fait que ces éléments soient peu conservés, peut s'expliquer, en dehors de leur fragilité, par le manque de considération de la part des collecteurs, qui ne comprenaient pas forcément que les fougères associées à l'objet renforçaient son efficacité, ou qui n'étaient tout simplement pas préoccupés par ces questions dans leurs perspectives de collecte. Il remarque que c'est la « fonction matérielle de l'objet qui a été retenue plutôt que sa fonction immatérielle »<sup>50</sup>. Ainsi, les feuilles ligaturées sur les manches n'ont généralement pas fait l'objet d'une particulière attention de conservation.

Les 22 sagaies du présent corpus présentent une réelle variété dans leurs typologies et une richesse dans les matériaux et techniques utilisés pour leur production. Cette diversité des textures et des formes nous révèlent également des usages variés de ces objets. Ces sagaies mesurent pour la plus petite 211cm et pour la plus grande 303cm. Certaines, très sobres et uniquement en bois étaient très certainement des sagaies de combat. Elles sont simplement

 $<sup>^{\</sup>rm 45}$  BOULAY, R. 2015. Casse-tête et massues kanak. Igé, Editions l'Etrave. p 56.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup>COIFFIER, C. 2013. « Fougères et autres éléments végétaux associés aux casse-têtes kanak ou l'art de communiquer sans parole », *Journal de la Société des Océanistes* 136-137 | 2013.p 143.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> BOULAY, R. 2015. Casse-tête et massues kanak. Igé, Editions l'Etrave. p 60.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Nous expliquerons plus loin la nature et l'usage de ce matériau.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> BOULAY, R. 2015. *Casse-tête et massues kanak*. Igé, Editions l'Etrave. p 51.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> COIFFIER, C. 2013. « Fougères et autres éléments végétaux associés aux casse-têtes kanak ou l'art de communiquer sans parole », *Journal de la Société des Océanistes* 136-137 | 2013. p 133. Voir Annexe II. Fig. 8.4.

noircies<sup>51</sup>, et portent pour quelques-unes un léger décor de fleuron à leur extrémité<sup>52</sup>. Ces objets sont généralement réalisés dans du bois de casuarina, car il est relativement cassant et occasionne des blessures plus graves<sup>53</sup>. Les sagaies sont lancées à l'aide d'un doigtier -ou propulseur souple – qui présentent à une extrémité « un anneau qui passe sur l'index de la main droite et à l'autre extrémité un nœud situé à peu près au point d'équilibre de la sagaie »<sup>54</sup>.

D'autres plus épaisses, font également l'objet d'un décor plus complexe. Par exemple certaines d'entre elles se terminent par une pointe sculptée en épi (X.0.12, X.0.65, X.0.78, X.0.82), parfois combinée à un décor gravé de zigzag et de traits assez régulier<sup>55</sup>, que l'on retrouve sur d'autres typologies. Ce répertoire, géométrique, est semblable sur chaque objet, ainsi que la taille de la zone recouverte. Cependant, d'autres sagaies sont beaucoup plus complexes et présentent une combinaison de nombreux matériaux. Deux d'entre elles comportent un aiguillon de raie (X.0.11, X.0.69), accroché à la sagaie par un complexe tressage de fibres de deux couleurs différentes. Ce tressage crée des motifs en alternance avec une bande jaune claire issue de rotang d'après Fritz Sarasin. L'auteur remarque que l'aiguillon de raie peut provoquer des infections lorsqu'il pénètre dans la plaie<sup>56</sup>. Ces objets se distinguent par la présence de cordonnets en poils de roussette. Le poil de roussette<sup>57</sup> est un matériau très prisé en Nouvelle-Calédonie, et constitue l'une des principales valeurs d'échange. Ainsi, des objets comme les jupes ou les monnaies présentant du poil de roussette sont des items entrant dans les échanges, ce qui peut également être le cas de certaines sagaies. Les échanges cérémoniels en Nouvelle-Calédonie interviennent lors de moments spécifiques que sont par exemple la

.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Elles sont teintes en noir en les frottant avec des écorces de niaouli (*melaleuca viridi-flora*) allumées et associées à de la noix de coco mouillée ou de la noix de brancoule brûlée (*aleurites triloba*). Il est également possible de noircir les sagaies en les exposant à la fumée de la résine de kaori (*dammara ovata*). PATOUILLET, J. 1873. *Trois ans en Nouvelle-Calédonie*. Paris : Dentu. p 148.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Voir Annexe II. Fig. 9.1.

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> KASARHEROU, E., BOULAY, R., BENSA, A [et.al]. 2013. *Kanak : l'art est une parole*. [exposition, Paris, Musée du Quai Branly, 15 octobre 2013-26 janvier 2014], Arles, Actes Sud. p 260.

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> SARASIN, F. 2009 [1929]. *Ethnographie des Kanaks de Nouvelle-Calédonie et des îles Loyauté 1911-1912*, traduction de Raymond Ammann et Bernard Gasser. Paris : Ibis Press. p 181

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> Voir Annexe II. fig. 9.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> SARASIN, F. 2009 [1929]. *Ethnographie des Kanaks de Nouvelle-Calédonie et des îles Loyauté 1911-1912*, traduction de Raymond Ammann et Bernard Gasser. Paris : Ibis Press. p 179

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> La roussette, nom générique se référant à plusieurs espèces de chauves-souris frugivores et réunies sous le nom de Ptéropodidés, est très prisée pour ses poils, qu'on arrache sur le dos, le vendre et le dessus de la tête de l'animal mort lorsqu'il est encore chaud. Ces poils sont enroulés sur des cordelettes de fibres de bananier, et ces dernières sont elles-mêmes nattées par trois et teintes avant d'être utilisés dans la production d'objets de valeur. PATOUILLET, J. 1873. *Trois ans en Nouvelle-Calédonie*. Paris : Dentu. p225-227

naissance, le mariage, l'initiation ou encore le temps du deuil<sup>58</sup>. Ce type de sagaies peut donc également être destiné à la parade.

Une autre typologie est elle aussi destinée à la représentation. Il s'agit d'objets contre lesquels sont maintenues des plaquettes en bambou grâce à des bandes de tapa (X.0.76) et des cordonnets en poils de roussette. Là où elle n'est pas recouverte par le tapa, la plaquette est ornée d'une sparterie de très fines fibres végétales (fibres de rotin ou fibres de noix de coco<sup>59</sup>) de deux tons qui créent un motif<sup>60</sup>. Quatre des sagaies du corpus du musée Anne de Beaujeu présentent également une sorte de petit masque, sculpté dans le bois sur environ 10-12cm et dont les traits sont assez proches (X.0.64, X.0.67, X.0.73, X.0.77). Il s'agit d'un visage dont le front et le menton ou la barbe sont en relief et se répondent chacun en un demi-ovale. Il pourrait s'agir de présents :

« L'orientation constante du menton de la figure vers la pointe de la sagaie, c'est-à-dire vers le « receveur », pourrait être rapprochée, selon Emmanuel Kasarhérou, de la position de l'igname, dont la tête est proche du donneur et le pied est orienté vers le receveur. Cette position confirme que ces sagaies étaient destinées à être offertes »<sup>61</sup>.

Il est étonnant de trouver dans les collections du musée une dernière typologie de ces sagaies, présentant des personnages en pied sculptés en ronde-bosse dans le corps de la sagaie. On retrouve pour ces objets la dénomination de « sagaies de deuil », ou « sagaies à figure en pied ». Avant leur expertise par Emmanuel Kasarhérou, seules trois étaient connues dans les collections européennes, dont une au musée Barbier-Müller à Genève<sup>62</sup>, une à Berlin<sup>63</sup> et une dernière acquise assez récemment par le musée du Quai-Branly<sup>64</sup>. Les trois sagaies du musée Anne de Beaujeu<sup>65</sup> ont été « redécouvertes » lors de la préparation de l'exposition « Trajectoires Kanak » en 2017. Le doublement du corpus de sagaies à figure en pied représente un évènement

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Réunion des Musées Nationaux. 1990. *De jade et de nacre: patrimoine artistique kanak*. [exposition musée Territorial de Nouvelle-Calédonie, Nouméa, mars - mai 1990 [et] Musée national des arts africains et océaniens, Paris, octobre 1990-janvier 1991], Paris : RMN. P 84

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> KASARHEROU.E., BOULAY.R., BENSA. A [et.al]. 2013. *Kanak : l'art est une parole*. [exposition, Paris, Musée du Quai Branly, 15 octobre 2013-26 janvier 2014], Arles : Actes Sud. p 263

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> Voir Annexe II. fig 9.5-9.8. pour les sagaies à plaquette et fig 9.9-9.12 pour les sagaies à masque.

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> KASARHEROU.E., BOULAY.R., BENSA. A [et.al]. 2013. *Kanak : l'art est une parole*. [exposition, Paris, Musée du Quai Branly, 15 octobre 2013-26 janvier 2014], Arles : Actes Sud. L'igname est un tubercule qui occupe une place très importante dans l'alimentation, la culture et la cosmogonie Kanak.

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> Inv. 4706/A. Musée Barbier-Müller, Genève.

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> Inv.VI 1750. Esthologisches Museum, Berlin.

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> Inv.70.2016.58.1. Musée du Quai Branly-Jacques Chirac. Cet objet a été acquis en 2016 en vente aux enchères.

<sup>&</sup>lt;sup>65</sup> Voir Annexe II. fig 9.13 à 9.19.

non négligeable au vu de la rareté de ces objets dans les collections. Si nous trouvons si peu de sagaies de ce type dans les collections, c'est parce qu'il semble qu'elles étaient réalisées autour du moment de la mort du chef en Nouvelle-Calédonie. Elles étaient lancées sur sa case, en signe de deuil, puis laissées à pourrir<sup>66</sup>. Il est à noter que la sagaie X.0.80 représente un personnage tenant un fusil et un sac de poudre, éléments iconographiques dépeignant le colon Européen. La présence européenne se remarque donc également sur ces objets, non seulement par la réutilisation de tissus occidentaux, mais aussi par la figuration de ceux-ci sur les armes.

Nous pourrions considérer la diversité des typologies que nous venons de parcourir comme étant le fait de particularismes régionaux, et donc comme un moyen d'attribuer des objets à des régions. Cependant, le peu de connaissances que nous avons concernant la provenance des armes kanak dans les collections entraîne une certaine difficulté à une attribution géographique des typologies. Selon Emmanuel Kasarhérou, en ce qui concerne les sagaies de deuil, il s'agirait de productions qui proviennent du nord de l'Ile<sup>67</sup>.

Nous nous trouvons donc face à un corpus d'objets océaniens, majoritairement constitué d'armes provenant de Nouvelle-Calédonie. Ces objets sont représentatifs des collections que l'on trouve dans d'autres musées, mais impressionnent par la variété des typologies sur un corpus relativement restreint par rapport à d'autres collections. Contrairement au reste des collections extra-européennes du musée, la provenance des pièces océaniennes n'est pas connue à ce jour. Aucun donataire ou légataire, ou même achat par le musée n'est mentionné en ce qui concerne les armes kanak. Ce corpus se démarque par la présence de trois objets très peu représentés dans les collections : les sagaies de deuil, dites aussi sagaies à figure en pied. C'est également une collection qui par certains aspects nous transmet des informations sur les contacts coloniaux et les échanges entre Occidentaux et Kanak, qu'ils s'illustrent dans les matériaux utilisés, ou par des illustrations directement intégrées dans les objets.

#### I.3. L'identification de nouveaux items liés au corpus

Cependant ce corpus n'est pas complètement défini, et en l'absence de toute documentation quant à l'arrivée des objets dans les collections, il nous est impossible de s'assurer de la provenance de certains items. D'autres facteurs sont en cause dans

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> SARASIN, F. 2009 [1929]. Ethnographie des Kanaks de Nouvelle-Calédonie et des îles Loyauté 1911-1912, traduction de Raymond Ammann et Bernard Gasser. Paris : Ibis Press. p 179.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> Emmanuel Kasarhérou, Communication personnelle, le 15 mars 2019.

l'élargissement ou le rétrécissement futur du corpus. En effet, le récolement des pièces du musée n'est pas terminé, seulement 70% a été effectué. Après plusieurs missions, le dernier contrat s'est arrêté en 2018<sup>68</sup>.

Ainsi, la conservatrice de musée Anne de Beaujeu, Mme Maud Leyoudec s'est souvenue avoir inventorié un grand carton contenant quatre photographies provenant de Nouvelle-Calédonie une fois l'exposition Trajectoires Kanak mise en place. Ce carton est composé de quatre tirages photographiques sur papier albuminé (2005.0.34 1-4)<sup>69</sup>. La personne ayant réalisé le montage sur carton n'est pas connue. La signature L.Devambez se retrouve sur trois tirages. La mention « fonds ancien du musée » est inscrite dans l'inventaire. Ce fonds ancien se réfère aux objets entrés avant 1910 au musée<sup>70</sup>. Ces tirages sont très abîmés, probablement à cause d'une exposition trop prolongée à la lumière, ce qui empêche leur bonne lisibilité. A cela s'ajoute une dégradation du support papier et la présence de résidus de l'encadrement des tirages. Cependant nous pouvons distinguer sur chaque photographie des groupes d'individus, ainsi qu'une église. La légende sous chaque tirage nous indique le lieu : Monéo, Touo, pour deux d'entre elles, et l'église du tirage n°3 peut être identifiée comme celle de Bourail<sup>71</sup>. Léon Devambez réside en Nouvelle Calédonie entre 1881 et 1889<sup>72</sup>. L'administration lui commande des vues de la colonie dans le but de les exposer lors de l'Exposition Universelle de 1889. Il réalise alors un tour de la Nouvelle-Calédonie, et photographie les éléments de la colonisation, mais aussi de l'économie du territoire, c'est-àdire les industries et les postes et les forts militaires<sup>73</sup>. Lorsqu'il s'éloigne des centres coloniaux, il photographie également des groupes de Kanak, comme c'est le cas sur trois des photographies de ce montage. C'est lors de la campagne de récolement de 2005 que le montage est trouvé dans un carton à dessins et est inscrit à l'inventaire<sup>74</sup>. Nous n'avons pas trouvé de mentions antérieures de ces photographies dans l'inventaire du musée.

Cette difficulté à définir de manière certaine un corpus est également le fait du lien entretenu par le musée avec une société savante locale, la Société d'Emulation du Bourbonnais, dite « SEB ». Cette association de « lettres, sciences et arts »<sup>75</sup> est fondée en 1846, et l'une de

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> Emmanuelle Audry-Brunet, Chargée des collections archéologiques au Musée Anne de Beaujeu, communication personnelle, 1<sup>er</sup> décembre 2018.

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> Voir Annexe II. Fig. 10.2

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> Maud Leyoudec, communication personnelle, le 28 février 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> L'église a été identifiée par Mme Audry-Brunet.

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> KAKOU,S. 1998. Découverte photographique de la Nouvelle-Calédonie. 1848-1900 Arles :Actes Sud. p 116.

<sup>73</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> 2005.0.34. Fiche d'inventaire du musée Anne de Beaujeu.

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> Site SEB « présentation » http://www.societedemulationdubourbonnais.com/crbst 4.html.

ses missions est alors de « s'occuper activement de former une collection d'objets d'art en donnant avant tout, la préférence à ceux qui auraient été découverts dans le département de l'Allier »<sup>76</sup>. Tentons de replacer la SEB dans un contexte plus large de création et d'activité de ces sociétés savantes. Dans son ouvrage portant sur le sujet, Jean-Pierre Chaline<sup>77</sup> souligne la difficulté de recenser à chaque époque la quantité et les spécificités de chaque société savante. Le mouvement de ces associations de natures variées prend notamment de l'ampleur en 1830 sous l'impulsion du ministre de l'Intérieur Guizot, qui voit en elles des acteurs de la défense du patrimoine local. A la suite de quelques inventaires, c'est une circulaire ministérielle de 1846 qui initie le recensement de ces sociétés<sup>78</sup>. Cette même circulaire explicite leurs différents champs d'intérêt ou d'action; principalement ceux la littérature, l'histoire, les sciences, la philosophie, l'archéologie...Bien que la Société d'Emulation du Bourbonnais soit créée très tôt en 1845, il ne s'agit pas de la première à s'intéresser aux questions de l'art et de l'archéologie. Nous relevons par exemple que l'un des objectifs de la Société Archéologique de Montpellier est la « création et l'accroissement d'un cabinet archéologique »<sup>79</sup>.

En ce qui concerne la SEB, ce sont des fouilles qu'elle orchestre à Plaisance, près de Moulins, dévoilant les fondations d'une maison romaine, qui poussent le Conseil général à verser une somme pour l'aider dans ses recherches. <sup>80</sup> Cet embryon de collection est rapidement augmenté par divers dons, et l'organisation d'un Congrès archéologique à Moulins en 1854 donne une visibilité aux travaux de la Société. Celle-ci souligne alors la nécessité d'ouvrir un musée départemental dans lequel seraient réunis les objets issus des fouilles menées dans la région<sup>81</sup>. En effet, ces collections grandissantes nécessitent rapidement un lieu de conservation qui leur soit dédié. Le Département accepte de s'engager dans la création d'un musée, mais en échange, la Société « abandonne toutes ses collections au Département, à titre de dépôt, tout en se réservant la faculté de les reprendre si le musée venait à disparaitre »<sup>82</sup>. Au début des années

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> Société d'Emulation de l'Allier. 1885. *Catalogue du musée départemental de Moulins*. Moulins : imprimerie Etienne Auclair. P 1.

<sup>77</sup> CHALINE, J-P.1995. Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France. Paris : C.T.H.S.

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> CHALINE, J-P.1995. Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France. Paris : C.T.H.S. p 21.

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> La Société a été fondée en 1833, et possède actuellement un musée. http://societe-archeologique-demontpellier.com/index.php/presentation/.

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup> Société d'Emulation du Bourbonnais. 1948. *Centenaire de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1846-1946. Les Imprimeries Réunies. p 242.

<sup>&</sup>lt;sup>81</sup> Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais. 1931. « La question du musée de Moulins » (transcription de plusieurs lettres concernant le musée). Mars-avril 1931. p 96.

<sup>&</sup>lt;sup>82</sup> LEYOUDEC, M. 2012. « Le musée de Moulins a 100 ans ! » dans *Etudes bourbonnaises, bulletin de la Société bourbonnaise des études locales*, mars 2012. p 9.

1860, les objets sont transférés au palais de Justice<sup>83</sup>. Rapidement, différents acteurs expriment la volonté et l'intérêt de regrouper les collections de la Société avec les collections de tableaux de Moulins, qui se trouvent dans l'Hôtel de Ville. Cependant il faut attendre 1910, et l'action de Louis Mantin, pour que soit ouvert à la place de l'ancienne gendarmerie, dans le pavillon Anne de Beaujeu, le musée de Moulins, qui sera tour à tour municipal, départemental, et même géré par un syndicat mixte. Cette double identité du musée, à la fois départemental et municipal, se retrouve d'ailleurs dès sa genèse car il est statué en séance du 3 juin 1854 des Délibérations du Conseil municipal<sup>84</sup>, qu'en cas de dissolution de la Société, le musée appartiendra au département, mais sera administré sous la surveillance du Maire de Moulins et du Préfet de l'Allier. En 1910, ce n'est plus seulement un dépôt au musée dont il s'agit : la Société abandonne ses collections en toute propriété au Département<sup>85</sup>. Maud Leyoudec, dans son ouvrage Le Musée de Moulins a Cent Ans!, se questionne à propos de cet acte qui semble si désintéressé<sup>86</sup>. Elle propose plusieurs hypothèses, et souligne notamment le fait que la Société est alors davantage tournée vers la recherche et la publication que la conservation d'objets, qui pouvait d'ailleurs représenter une certaine charge. En tout cas, il semble que ce don soit plus tard vu comme une perte par les membres de la Société. Yvonne Monceau, conservatrice des collections de la Société entre 1926 et 1970 écrit en 1946 les lignes suivantes : « le passé est le passé, il faut penser à l'avenir, et c'est ce que fit notre Société. Nous avons perdu le musée de Moulins. Eh! bien nous ferons un musée du Folklore... »87. Ce musée d'arts et traditions populaires est créé en 1939, il accueille alors les collections réunies par la Société depuis 1910.

Mais qu'en est-il des autres sociétés savantes ? Sont-elles également initiatrices d'institutions culturelles ? Chaline remarque qu'en dehors de leurs foisonnantes publications, par des procès-verbaux puis rapidement par l'édition de bulletins dont la fréquence de parution peut-être variable d'une société à l'autre et qui constituent le support de la diffusion culturelle, les sociétés sont également actives en ce qui concerne les équipements culturels. Il fait la remarque suivante : «la vitalité d'une société se mesure souvent à la part qu'elle prend à la

<sup>&</sup>lt;sup>83</sup> Société d'Emulation du Bourbonnais. 1948. *Centenaire de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1846-1946. Moulins : Les Imprimeries Réunies. p 252.

<sup>&</sup>lt;sup>84</sup> Ibid. p 244.

<sup>&</sup>lt;sup>85</sup> Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais. 1910. Tome XVIII. « Résumé des procès-verbaux ». p7. Cependant la Société peut garder un œil sur le musée par la présence de ses membres dans la Commission du Musée.

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup> LEYOUDEC, M. 2012. « Le musée de Moulins a 100 ans ! » dans *Etudes bourbonnaises, bulletin de la Société bourbonnaise des études locales*, mars 2012. p 17

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup> Société d'Emulation du Bourbonnais. 1948. *Centenaire de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1846-1946. Moulins : Les Imprimeries Réunies. p 266.

création d'équipements culturels ou au souci qu'elle manifeste d'enrichir ou de sauvegarder le patrimoine. De ces initiatives, les exemples abondent »88. Nous notons ainsi que la SEB n'est pas l'unique société savante à l'origine d'un musée, d'une bibliothèque, ou de tout autre établissement culturel. Chaline affirme même qu'au milieu du XIXème siècle, « c'est un peu plus de la moitié des sociétés présentes à l'annuaire – et les deux tiers de celles de provincequi se révèlent avoir créé ou au moins suscité quelques « institutions »... »<sup>89</sup>. Cette pratique semble donc être, pour la période d'activité qui nous intéresse, relativement courante. Cela débute souvent par la création de vitrines ou cabinets au sein de l'institution même, à l'instar de la Société Archéologique de Touraine qui se dote d'un « cabinet de médailles et d'antiquités », comprenant une collection gallo-romaine<sup>90</sup>. Un autre exemple nous permet de constater que les collections ne sont pas toujours uniquement locales : la Société des Sciences Naturelles de Seine-et-Oise hérite des collections qu'un certain M. Huot a rassemblées lors de voyages à travers le monde. Un dernier élément nous paraît résumer les objectifs patrimoniaux de ces sociétés, et nous le trouvons justement à Moulins, dans la publication d'Achille Allier, l'Ancien Bourbonnais. Dans l'introduction de son ouvrage, l'auteur revient sur les missions des sociétés savantes. Parmi celles-ci, il inclut « indiquer les recherches, faire des explorations partielles, se communiquer les découvertes et les travaux et leur donner la publicité ; réunir les objets d'art dédaignés par l'indifférence ou offerts par le savoir, en former un musée »91. Ainsi, les Sociétés savantes de l'époque se donnent pour certaines une mission patrimoniale, qu'elle aille de la fouille à la création d'institutions, et visent à faire connaître leurs recherches par de nombreuses publications.

Le transfert des collections au musée a continué au fil du temps, lorsque la Société recevait des objets qui ne relevaient pas du domaine des arts et traditions populaires destinés à son musée du Folklore. Cependant, aucun document d'archives, qui nous permettrait d'obtenir de plus amples informations quant aux processus de dons et aux objets ayant transité entre la société et le musée n'a été porté à notre connaissance. Ces éventuels documents pourraient pourtant concerner les objets océaniens conservés actuellement au musée. En outre, la société conserve une pierre provenant d'après son étiquette de Nouvelle-Calédonie <sup>92</sup>. Visiblement elle

<sup>88</sup> CHALINE, J-P.1995. Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France. Paris : C.T.H.S. p 175.

<sup>&</sup>lt;sup>89</sup> Ibid. le CTHS (Comité des travaux historiques et scientifiques), est chargé depuis sa création en 1834 d'établit l'annuaire des sociétés savantes en France.

<sup>90</sup> CHALINE, J-P.1995. Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France. Paris : C.T.H.S. p 176.

<sup>&</sup>lt;sup>91</sup> Archives départementales de l'Allier. ALLIER, A. 1833. *L'Ancien Bourbonnais*. Moulins : Desrosiers. T1. BIB FOL 1. Introduction. P XVIII.

<sup>92</sup> Voir Annexe II. fig. 11.1.

fut donnée par un certain «M. de Dreuille »<sup>93</sup>, en 1929 ou 1924. Une partie des dons d'objets à la Société est mentionnée dans les procès-verbaux du Bulletin de la SEB, édité dès les débuts de l'association. C'est une source d'information non négligeable quant aux positionnements de la société à travers le temps, à ses actions et initiatives pour le musée, mais également quant aux domaines auxquels ses membres portent de l'intérêt. L'archéologie locale notamment occupe beaucoup la SEB dès ses débuts.

La société conserve également un tirage sur papier albuminé<sup>94</sup>, monté sur carton de format carte de visite. Il s'agit du tirage d'une photographie prise en studio d'un homme kanak, paré pour une fête, orné d'éléments traditionnels, mais portant également un parapluie et une ceinture européenne. Au dos se trouve une inscription partiellement effacée, indiquant la « tribu » d'origine de l'homme représenté, et le nom vernaculaire de sa tenue de fête. Cette photographie avait été retrouvée à la suite de l'exposition du musée Anne de Beaujeu sur l'art kanak, lors du rangement du fonds « Monceau » <sup>95</sup>.

Nous abordons ici la Société dans sa dimension muséale, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit également d'une bibliothèque et d'un fonds d'archives conséquent<sup>96</sup>, ainsi que d'un foyer de recherches et d'écrits concernant des thématiques locales. A la lumière de ce court historique du musée de la Société et de son lien avec le musée de Moulins, nous pouvons percevoir le rôle non négligeable de cet acteur dans la constitution des collections, et émettre l'hypothèse que les collections kanak du musée Anne de Beaujeu aient pu à un moment transiter par la Société. C'est d'ailleurs cette théorie qui primait lorsque nous avons commencé à travailler sur le sujet, puisque pour beaucoup, il s'agirait des collections de Léon Moncelon, dont les archives ainsi que les collections auraient été données à la Société. C'est cette figure particulière que nous souhaitons évoquer à présent, afin de comprendre ce que pourrait apporter une telle paternité à la collection du musée.

<sup>&</sup>lt;sup>93</sup> M. Kasarhérou nous avait informée de la présence de cet objet à la Société dès le commencement de nos recherches, cependant les membres interrogés ignoraient son existence, et ce fut l'ancienne présidente de la Société, Mme Chatard, qui nous la présenta le 21 mars 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>94</sup> Société d'Emulation du Bourbonnais, fonds Monceau. Voir Annexe II. fig. 11.2.

<sup>&</sup>lt;sup>95</sup> Les contenus de tous les fonds ne sont pas encore complètement connus, et la Société mène une active mission d'identification et de classement. C'est pour cette raison que certaines informations nous sont parvenues plus tard dans nos recherches, au fil des découvertes effectuées par les membres.

<sup>&</sup>lt;sup>96</sup> Nos visites à la Société ont malheureusement été limitées du fait des horaires d'ouverture : la SEB étant gérée par des bénévoles, elle n'est ouverte que le mercredi après-midi.

# II. Léon Moncelon : quel apport d'une paternité à la collection ?

II.1 Léon Moncelon, un voyageur moulinois : du propriétaire terrien à l'administrateur colonial.

La Société d'Emulation du Bourbonnais conserve un fonds lié à une personnalité locale, Léon Moncelon, qui a passé onze années en Nouvelle-Calédonie. Ce fonds se résume à deux cartons d'archives<sup>97</sup>, complété par quelques publications de Léon Moncelon conservées dans la bibliothèque de la Société. En complément de ce fonds, les archives départementales de l'Allier conservent des coupures de presse de ses conférences, ses actes d'état civil, ainsi que des archives notariales le concernant. Une biographie de Léon Moncelon a également été établie par Camille Gagnon, originaire d'Ygrande, commune voisine de Moulins, où Moncelon vécut ses derniers jours. Cette biographie paraît en 1975 dans l'ouvrage *Ygrande : Les hommes. Les annales*<sup>98</sup>. Camille Gagnon était membre de la Société d'Emulation du Bourbonnais, et tout comme elle, il eut particulièrement à cœur de faire connaitre les personnalités locales, et de les faire passer à la postérité par la rédaction de notices, de biographies, ou encore d'hommages posthumes<sup>99</sup>.

Léon Moncelon, fils de Marguerite Tarnaud et du notaire Pierre Eugène Moncelon, nait à Ygrande, dans l'Allier, le 7 décembre 1839<sup>100</sup>. Son éducation ainsi que ses convictions de Républicain le conduisent à engager une carrière politique au sein de la commission Départemental de l'Allier. Mais l'appel du voyage en mer, suite à une première expédition en Amérique, l'amène à quitter le Bourbonnais : il embarque en 1873 pour Nouméa. Il achète un terrain à Houaïlou et entreprend une exploitation agricole. Deux ans après son installation en Nouvelle-Calédonie, ce sont les parents de Léon, alors âgés de 57 et 69 ans qui le rejoignent sur place<sup>101</sup>. Pendant une décennie, Léon Moncelon vit donc en compagnie de ses parents dans

<sup>&</sup>lt;sup>97</sup> Le contenu de ces archives est détaillé dans la bibliographie de ce volume.

<sup>&</sup>lt;sup>98</sup> Bibliothèque de la SEB. GAGNON, C. 1975. *Ygrande : Les hommes. Les annales*. Edition des Cahiers du Bourbonnais. pp 59- 65. Document n° 3950c. Erudit et historien local, Camille Gagnon a beaucoup écrit sur le folklore du bourbonnais. Il était très proche de Léon Moncelon à la fin de sa vie.

<sup>&</sup>lt;sup>99</sup> Cet ouvrage est pour notre recherche un support précieux. Cependant, nous relevons des divergences entre l'ouvrage édité et le manuscrit « Un colonial bourbonnais, Léon Moncelon » conservé dans le fonds Camille Gagnon de la SEB. Ce manuscrit paraît nourrir la biographie dans *Ygrande : Les hommes, les annales* (1975). La correspondance de Léon Moncelon, bien qu'incomplète, apporte des précisions chronologiques.

<sup>100</sup> SEB, fonds Camille Gagnon A3, manuscrit « Un colonial bourbonnais, Léon Moncelon » p 2

<sup>&</sup>lt;sup>101</sup> C'est ainsi que les « deux Ygrandais s'embarquent sur le « France Chérie » pour la Nouvelle-Calédonie où ils arrivent le 30 août 1875 » Ibid. p 15.

la maison qu'il a bâtie. Lors de son séjour dans la colonie, très actif dans l'intelligentzia locale, il publie régulièrement des articles d'opinion dans le *Néo-Calédonien*, journal distribué partout sur l'île. Son implication dans les affaires coloniale l'amène à être élu premier délégué de la Nouvelle-Calédonie au Conseil Supérieur des Colonies le 9 mars 1884<sup>102</sup>. Afin qu'il s'installe à Paris dans ses nouvelles fonctions<sup>103</sup>, la famille Moncelon entreprend le voyage de retour en France sur le navire « Le Destrées » 104, accompagnée par deux jeunes Kanak adoptés par Moncelon. Ces deux jeunes hommes Gayouman et Pierre Poyti, ont alors respectivement 14 et 11 ans. Le second est un métis d'une mère kanak, et d'un père français soldat d'infanterie de marine<sup>105</sup>. Gayouman finit toutefois par retourner dans son pays natal, car « Léon Moncelon, redoutait pour lui les effets pernicieux [des] hivers [...] Il jugea prudent de le rapatrier à la fin de 1888, veillant sur lui jusqu'au bout »<sup>106</sup>. Nous nous devons de noter que Patrick O'Reilly utilise les termes suivants pour narrer le même évènement : «Il ne s'en sépara qu'à regret et le renvoya avec 90F de viatique en Calédonie »<sup>107</sup>. Cela nous donne un éclairage plus critique sur la relation entretenue par Léon Moncelon et son « fils d'adoption ». Après une mission au Tonkin au sein de la Légion Étrangère, à l'issue de laquelle il est réformé, Poyti s'établit à Moulins comme menuisier et fonde une famille 108. Pour cela, il obtient d'être naturalisé français avec l'aide de Léon Moncelon, sans quoi il n'aurait pu se marier. 109 Léon Moncelon s'était, lui, installé à Paris afin de remplir ses nouvelles fonctions au Conseil des Colonies, mais il n'est pas réélu en 1887. Suite à une défaite aux législatives de 1889, il embarque pour la Tunisie, et demeure à Bizerte. Très apprécié par la population, il devient vice-maire de la ville en 1902<sup>110</sup>. Rappelé au chevet de sa mère, il retourne vivre à Ygrande en 1907. Il passe ses dernières années

<sup>&</sup>lt;sup>102</sup> O'REILLY, P. 1953. « Chronologie de la Nouvelle-Calédonie. De la découverte de l'île au cinquantenaire de la prise de possession (1774-1903) ». In: *Journal de la Société des océanistes*, tome 9. P 47.

<sup>&</sup>lt;sup>103</sup>Bibliothèque de la SEB. GAGNON, C. 1975. Ygrande : Les hommes. Les annales. Edition des Cahiers du Bourbonnais. Document n° 3950c. p 61.

<sup>&</sup>lt;sup>104</sup> Bibliothèque de la SEB, Document tapuscrit n°9641. MONCELON.L. 1886. « Les Canaques de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides. La colonisation européenne en face de la sauvagerie locale. » Conférence par M.Léon Moncelon, le jeudi 3 décembre 1885 à l'Hôtel de la Société de Géographie de Paris. Paris : Imprimerie des Écoles. p 27.

<sup>&</sup>lt;sup>105</sup> SEB, fonds Camille Gagnon A3, manuscrit « Un colonial bourbonnais, Léon Moncelon » p 22.

<sup>&</sup>lt;sup>107</sup> O'REILLY, P. 1980. *Calédoniens. Répertoire biobibliographique de la Nouvelle-Calédonie*. Paris: Société des Océanistes, Musée de l'Homme, p. 275.

<sup>108</sup> SEB, fonds Camille Gagnon A3, manuscrit « Un colonial bourbonnais, Léon Moncelon » p 23

<sup>&</sup>lt;sup>109</sup> « Vous le savez, depuis déjà deux ans je suis à Moulins, mais je suis seul et je désirerais beaucoup me créer un petit intérieur en me mariant. Pour cela, il faut que je sois naturalisé et je n'ai aucun papier d'origine et je ne sais comment m'y prendre. [...] votre témoignage certifiant que vous m'avez amené avec vous, suffirait peut-être pour qu'on m'établisse un état civil. » SEB, fonds Moncelon, lettre de Poyti à Léon Moncelon du 16 mai 1900.

<sup>&</sup>lt;sup>110</sup> SEB, fonds Moncelon, lettre manuscrite de Léon Moncelon à sa mère du 19 février 1902. Voir la transcription en Annexe III. Fig. 3.

en compagnie d'Arki Choua, un jeune Tunisien qu'il a adopté comme son propre fils, et à qui il lègue tous ses biens à sa mort le 25 décembre 1924<sup>111</sup>.

Lorsque Léon Moncelon arrive en Nouvelle-Calédonie, le territoire est une possession française depuis 20 ans<sup>112</sup>. Deux formes de colonisations existent alors ; la colonisation libre, destinée à des citoyens ayant choisi de s'installer dans l'archipel, et la colonisation pénale, forcée, avec une transportation des condamnés au bagne sur le territoire dès 1864. Cette politique pénitentiaire s'inscrit dans une progressive appropriation du territoire par l'administration coloniale, qui dès 1855 met de facto en place des « réserves indigènes ». Celles-ci cantonnent les Kanak dans les parties de l'île où la terre est la moins fertile et nient les lieux sacrés autochtones. <sup>113</sup> Ces éléments conduisent à des soulèvements, notamment en 1878, date d'une révolte particulièrement violente et meurtrière, faisant de nombreuses victimes parmi les Kanak.

Léon Moncelon arrive en Nouvelle-Calédonie dans ce contexte de tensions et une dizaine d'années seulement après l'installation du bagne. Il fait l'acquisition « d'une concession de quatre cent hectares sur le territoire de Houaïlou, agrandissement de Canala. »<sup>114</sup>. Le lieu-dit se nomme *Mavarra*. Il s'agit d'un terrain relativement isolé et éloigné des centres de colonisation. Dans son *Journal de colonisation*<sup>115</sup>, il explique au jour le jour, le travail effectué sur sa propriété pour la construction de sa maison et la culture des terres. Dans cette entreprise, il s'associe à deux français, Antoine et Denis, qui semblent l'avoir accompagné ou rejoint en Nouvelle-Calédonie<sup>116</sup>. Cependant, il emploie essentiellement des Kanak des villages alentours<sup>117</sup>, qu'il paye non par une rémunération fixe, mais avec des biens de première nécessité. Par exemple, le mardi premier juin 1875, le propriétaire terrien note dans son *Journal de Colonisation*: « Je paye les deux anciens tayos de Hô deux marmites de 15 [?]; l'une des vieilles popinées une couverture et un couteau ; les deux petites popinées deux couteaux. »<sup>118</sup>. En date du 26 mars 1875, il explique « Je paye Dia une chemise, du bleu, du rouge pour son

<sup>&</sup>lt;sup>111</sup> Nous reviendrons plus loin sur la question de la postérité des biens de Léon Moncelon.

<sup>&</sup>lt;sup>112</sup> Le 24 septembre 1853 a lieu la prise de possession du territoire par le contre-amiral Febvrier-Despointes.

<sup>&</sup>lt;sup>113</sup> TERRIER, C. 2010. *L'histoire de la Nouvelle-Calédonie*. Paris : Maison de la Nouvelle-Calédonie. p 19-20.

<sup>&</sup>lt;sup>114</sup> SEB, fonds Camille Gagnon A3, manuscrit « Un colonial bourbonnais, Léon Moncelon » p 8. Voir Annexe III fig. 3.

<sup>&</sup>lt;sup>115</sup> SEB, fonds Moncelon, *Journal de colonisation*, 1875-1877. Annexe III. Fig.6.

<sup>&</sup>lt;sup>116</sup> SEB, fonds Moncelon, lettre de sa mère à Léon Moncelon du 22 février 1874 où elle lui vante les qualités d'Antoine et indique qu'il va rejoindre Léon pour l'aider.

<sup>&</sup>lt;sup>117</sup> Au 24 janvier 1875, on peut lire « Beau temps, orage et pluie le soir ; tous les tayos de Bâ et des autres villages sortent des arbres du bois de Mavarra ». SEB, fonds Moncelon, *Journal de colonisation*, 1875-1877. <sup>118</sup> Ibid. au 1<sup>er</sup> juin 1875.

dernier mois »<sup>119</sup>. C'est ce genre de textiles colorés que l'on retrouve sur les manches de massues et casse-tête, comme sur les objets X.0.7, X.0.6 et X.0.20 du présent corpus<sup>120</sup>. Roger Boulay souligne d'ailleurs que des draps de laine bleue étaient parfois prélevés sur les « uniformes des officiers de marine ou de l'administration »<sup>121</sup>. Ils étaient distribués aux chefs locaux auxquels était attribué un pouvoir administratif, et arborés comme insignes de rang et de prestige. L'année de son installation, Moncelon tente de mettre en culture plusieurs espèces, telles que le maïs, le café, le riz, les haricots, les ignames<sup>122</sup>...Il achète également du bétail et exploite une tarodière. Afin de s'assurer une main d'œuvre nombreuse, ce cultivateur recrute de hommes sur un vaste territoire, en témoignent les divers villages dont proviennent ces travailleurs, comme Bâ, Koué, Kaora, Ugué, Hô...

Le poste de Délégué de la Nouvelle-Calédonie au conseil supérieur des Colonies occupé par Moncelon à son retour en France est créé en partie grâce à son impulsion pour porter la voix de la Nouvelle-Calédonie, jusqu'alors peu présente au sein de l'administration coloniale. Aussi, en parallèle de son activité agricole, il commence à s'exprimer dans le journal de l'île, le *Néo-Calédonien*, signant parfois sous le pseudonyme *d'Oseille*. Le directeur du journal, M.Mostini, apprécie sa plume engagée<sup>123</sup>, bien qu'il surveille avec prudence la tendance de Moncelon à s'opposer, ou même à s'attaquer ouvertement à l'administration coloniale. Dans une lettre du 9 septembre 1881, Mostini écrit à Moncelon « j'ai écarté de votre dernier article [...], toute allusion au Gouverneur. C'eut été envenimer les choses. Il vaut mieux laisser passer l'orage »<sup>124</sup>.

Léon Moncelon est un fervent opposant à la politique du bagne en Nouvelle-Calédonie. Il considère que l'arrivée des transportés, venus purger leur peine, constitue le problème majeur auquel une bonne gestion de la colonie se trouve confrontée En effet, de 1864 à 1897, quelques 22 000 personnes sont transportées sur l'île et employées pour construire les édifices de la colonie, ainsi que pour servir de main d'œuvre aux exploitants miniers <sup>125</sup>. Toutefois, l'administrateur considère que leurs conditions de vie sont beaucoup trop aisées pour des condamnés, et ne sont pas adaptées à leur peine. Il déplore le fait que la place qu'ils occupent

<sup>&</sup>lt;sup>119</sup> SEB, Fonds Moncelon, *Journal de colonisation*, 1875-1877.

<sup>&</sup>lt;sup>120</sup> Les tissus colorés, échangés avec les Européens, ont été utilisés sur ces objets en complément des matériaux endogènes comme le tapa sur ces objets.

<sup>&</sup>lt;sup>121</sup> BOULAY, R. 2015. Casse-tête et massues kanak. Igé: Editions l'Etrave. p 61.

<sup>&</sup>lt;sup>122</sup> SEB, Fonds Moncelon, *Journal de colonisation*, 1875-1877, 9 janvier 1975.

<sup>&</sup>lt;sup>123</sup> SEB, Fonds Moncelon, lettes du 11 février 1880 et du 6 mai 1880 de Mostini, directeur du Néo-Calédonien à Léon Moncelon.

<sup>&</sup>lt;sup>124</sup> SEB, Fonds Moncelon lettre du 9 septembre 1881 de Mostini à Léon Moncelon. Voir Annexe III. Fig. 5.

<sup>&</sup>lt;sup>125</sup> TERRIER, C. 2010. L'histoire de la Nouvelle-Calédonie. Paris : Maison de la Nouvelle-Calédonie. P 18.

n'est pas laissée à « d'honnêtes personnes » 126. Léon Moncelon pense qu'il est illusoire et dangereux d'espérer coloniser la Nouvelle-Calédonie à partir d'une population de bagnards et doute que la colonisation mixte, c'est –à-dire constituée en partie de volontaires et en partie de bagnards soit une alchimie bénéfique<sup>127</sup>. Il se révolte notamment contre ce qu'il nomme des « pénitenciers agricoles », qui consistent en fait en une politique de concession de terre accordée à un transporté afin qu'il s'établisse et devienne cultivateur ou éleveur en Nouvelle-Calédonie, en échange d'une peine écourtée<sup>128</sup>.

Le deuxième sujet sur lequel sa voix s'élève tout particulièrement est la spoliation du territoire Kanak par l'Administration française et le respect des droits de la population autochtone. Le statut de l'indigénat, promulgué en 1887 et la mise en place de réserves, privent les Kanak de droits et de terrain sur leur propre territoire. Dans un rapport adressé à l'Amiral Peyron en 1885, Léon Moncelon souligne le fait que laisser les Kanak être propriétaires relève d'une part de la justice et du respect à leur égard, et d'autre part serait également un moyen de créer et de préserver un rapport pacifique entre l'administration coloniale et ces derniers. Léon Moncelon écrit ainsi à l'Amiral :

« [la situation s'arrangerait] si nous les rendions définitivement propriétaires des réserves qu'ils occupent actuellement au simple titre d'usufruitiers temporaires ; et ce serait par un acte de pure justice que nous nous attacherions enfin cette race, qui malgré tout, a des qualités et peut se perfectionner, »129.

A la fin de cette lettre, il imagine des moyens pour parvenir à cette harmonie entre colons et Kanak, et mener à bien une « civilisation » de ces derniers tout en assurant la sécurité au sein de la colonie<sup>130</sup>. C'est ainsi que fut mis en place, grâce à l'engagement de Léon Moncelon et

<sup>&</sup>lt;sup>126</sup>MONCELON. L. « La colonisation pénale à la Nouvelle-Calédonie ». Dans La *Gazette géographique et* l'exploration. Jeudi 1er Juillet 1886. 2e année, n° 26. pp 1-3. En introduction à son ouvrage Le Bagne et la Colonisation pénitentiaire, une phrase résume sa pensée et sa position à ce sujet : « L'Administration de la transportation a fait des bagnes une sinécure pour les malfaiteurs. Le territoire de la Nouvelle-Calédonie est offert en prime aux plus grands scélérats. Sous prétexte de régénération, l'Etat comble de faveurs les condamnés aux travaux forcés et leur fait un situation que l'honnête homme malheureux peut envier sans jamais y parvenir ».

<sup>&</sup>lt;sup>127</sup>MONCELON, L. 1886. *Le bagne et la colonisation pénale à la Nouvelle-Calédonie par un témoin oculaire*. Paris : Charles Bayle. p 6.

<sup>&</sup>lt;sup>128</sup> Ibid. p 7

<sup>&</sup>lt;sup>129</sup> SEB. Document tapuscrit n°9641. MONCELON.L. 1886. « Les Canaques de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides. La colonisation européenne en face de la sauvagerie locale. » Conférence par M.Léon Moncelon, le jeudi 3 décembre 1885 à l'Hôtel de la Société de Géographie de Paris. Paris : Imprimerie des Écoles. p 28.

<sup>130</sup> Il propose donc les démarches suivantes : « Classement des indigènes parmi les colons ; titres de propriété des terres dont ils ne sont actuellement considérés que comme des usufruitiers temporaires ; inscription des

d'autres fonctionnaires coloniaux, ainsi que des parlementaires français à la pensée novatrice pour l'époque, un Comité de Protection et de Défense des Indigènes en Nouvelle-Calédonie<sup>131</sup>, militant pour la suppression des impôts iniques et l'interdiction de nouvelles spoliations. C'est à ce comité que Léon Moncelon adresse également un rapport en 1897<sup>132</sup> où l'on constate son indignation toujours aussi vive, comme nous pouvons en juger par le passage suivant :

« le Néo-Calédonien, l'autochtone, l'indigène, incontestablement seul et légitime propriétaire du sol avant l'occupation, n'est plus qu'un étranger, un être non classé, n'ayant aucun droit précis sur sa terre devenue française. »<sup>133</sup>.

Il se soucie de la dépopulation des insulaires face à l'arrivée massive d'immigrés et la création de réserves, leur laissant peu de terres fertiles, « <u>au fur et à mesure de l'extinction</u> de la race » <sup>134</sup>. On prend alors la pleine mesure de la nouveauté du regard porté par Moncelon sur les droits qu'il faudrait accorder aux Kanak, dans une dynamique d'opposition à l'égard des décisions de l'administration coloniale.

#### II. 2. Poyti et Gayouman : Deux jeunes Kanak en France.

Léon Moncelon rentre en France accompagné de ses parents mais également de deux jeunes Kanak comme nous l'avons mentionné. L'arrivée en métropole a lieu en 1884, et il semble que très peu de Kanak soient venus en France jusqu'alors. Dans l'imaginaire collectif, la Nouvelle Calédonie est alors associée au bagne, installé en 1864, et surtout à la révolte de 1878, qui participa à diffuser l'image d'un peuple que l'on considérait déjà comme « sauvage », constitué de dangereux anthropophages<sup>135</sup>. Il faut attendre 1889 et l'Exposition Coloniale internationale pour que les Parisiens découvrent véritablement un groupe de Kanak. Ces

46.

30

indigènes à l'état civil ; instruction primaire gratuite et obligatoire ; prestations en nature sur les voies publiques comme unique impôt » Ibid. p 29.

<sup>&</sup>lt;sup>131</sup> DAUPHINE, J., BULLARD, A., 2011. « Les Canaques au miroir de l'Occident » In Pascal Blanchard, Nicolas Bancel [et al.] *Zoos humains et exhibitions coloniales : 150 ans d'inventions de l'Autre*. Paris : la Découverte. p 226.

<sup>&</sup>lt;sup>132</sup> Le rapport, qui n'est pas daté, mentionne au moins douze ans le séparant du rapport à l'Amiral Peyron. Nous en concluons qu'il est rédigé en 1897.

<sup>&</sup>lt;sup>133</sup> SEB, Fonds Moncelon, -Moncelon. L. 1897 (date présumée). « Rapport au Comité de Protection et de Défense des Indigènes, sur la situation actuelle du Néo-Calédonien, et sur les mesures qu'on pourrait prendre à son égard ». p 5.

<sup>&</sup>lt;sup>134</sup> Ibid. p 3, souligné par l'auteur. Voir Annexe III. Fig.7.

<sup>&</sup>lt;sup>135</sup> DAUPHINE, J. 1998. Canaques de la Nouvelle-Calédonie à Paris en 1931. Paris Montréal Qc: L'Harmattan.p

derniers sont exhibés sur l'esplanade des Invalides, dans un village « traditionnel » reconstitué<sup>136</sup>.

La relation entretenue par la famille Moncelon avec Poyti et Gayouman s'illustre dans la correspondance familiale. Dans une lettre à sa mère du 13 juin 1884, où Moncelon rapporte les propos de Gayouman quant à leur voyage de retour, il explique « il s'est apesanti [sic] sur la peur qu'il avait eue de te perdre pendant la traversée./ J'ai vu là que le pauvre sauvage [sic] a pour toi un réel attachement »<sup>137</sup>. Gayouman, qui a appris à écrire en français, échange lui aussi avec Marguerite Moncelon, et il l'appelle « maman », et son époux « le papa »<sup>138</sup>. Cependant il utilise les termes de « Monsieur Léon » pour s'adresser à son « père adoptif » ou l'évoquer, ce qui nous montre une distance et une relation hiérarchique entre les deux hommes.

C'est d'ailleurs une relation et un regard relativement controversés et ambigus que Léon Moncelon porte sur ces jeunes Kanak. Parfois « curiosités » ou supports de discours « scientifiques » ils sont exhibés lors de conférences et également mis à disposition de la femme du ministre, lors de réceptions, afin qu'ils accueillent les invités vêtus du costume traditionnel<sup>139</sup>. Léon Moncelon n'hésite pas à présenter Gayouman dans le cadre d'une conférence en mai 1885 à la société d'Anthropologie de Paris pour appuyer une discussion portant sur les différences de « valeurs » ou de « potentiel des races ». L'approche adoptée est très anthropométrique, la couleur de la peau du jeune homme, qui devient support d'études, est l'un des critères visant à déterminer l'origine géographique des hommes peuplant la Nouvelle-Calédonie<sup>140</sup>. C'est donc en observateur « scientifique » que Léon Moncelon prétend s'adresser à ces sociétés savantes de l'époque. Cette anthropologie physique sert un propos évolutionniste, qui présuppose une pluralité de stades de « civilisation » par lesquels passe toute société. Ainsi, « les « sauvages » sont alors conçus non pas comme étant nos contemporains mais plutôt comme nos ancêtres »<sup>141</sup>. Dans la logique de l'évolutionnisme, les études des différences «

-

<sup>&</sup>lt;sup>136</sup>BOULAY, R. [dir]. 2001. *Kannibals et Vahinés : imagerie des mers du sud*. [exposition, Paris, Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie. Octobre 2001-février 2002]. Paris : RMN. P 92. Roger Boulay fait remarquer que cette reconstitution n'est pas très réaliste.

<sup>&</sup>lt;sup>137</sup>SEB, fonds Moncelon, lettre de Léon Moncelon à sa mère, 13 juin 1884.

<sup>&</sup>lt;sup>138</sup>SEB, fonds Moncelon, lettre de Léon Moncelon et de Gayouman à sa mère, 18 juillet 1885.

<sup>&</sup>lt;sup>139</sup>GAGNON, C. 1975. *Ygrande : Les hommes. Les annales.* Edition des Cahiers du Bourbonnais. Document tapuscrit n° 3950c. p 61.

<sup>&</sup>lt;sup>140</sup>Bibliothèque de la SEB. Document tapuscrit n°9810. MONCELON. L. 1885. « Présentation d'un canaque néocalédonien à la Société d'Anthropologie de Paris. » séance du 7 mai 1885. Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris. » séance du 7 mai 1885. Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris. p 355. L'anthropométrie consiste en l'étude des caractéristiques physiques de différents peuples dans un but de comparaisons racistes. Les théories évolutionnistes utilisent ces données dans un but de hiérarchisation racialiste.

<sup>&</sup>lt;sup>141</sup>L'ESTOILE, B (de). 2007. *Le goût des Autres : de l'Exposition coloniale aux Arts premiers*. Paris : Flammarion. p 300.

races» viennent servir, par comparaison de présumés degrés d'évolution, une « histoire des civilisations ». Cependant, soulignons que contrairement à certains de ses contemporains, Léon Moncelon pense que les Kanak ont beaucoup de qualités et pourraient être à l'image de ce que l'Occident considère comme « civilisés ».

Il modifie d'ailleurs la perception de ses pairs, notamment lors d'une conférence au théâtre de Moulins lors de laquelle il introduit le peuple Kanak auprès des érudits locaux. Cette conférence est annoncée par une note dans le *Mémorial de l'Allier* du 21 novembre 1886 : « Nous apprenons que M.Moncelon sera accompagné de deux Canaques, *ses serviteurs* <sup>142</sup>, qu'il a ramenés de la Nouvelle-Calédonie. Notre compatriote les présentera au public, ainsi qu'une intéressante collection d'armes et d'ustensiles en usage dans les îles océaniennes » <sup>143</sup>. Lors de cette conférence, Léon Moncelon affirme par son long séjour en Nouvelle-Calédonie sa légitimité à discuter l'opinion et de l'imaginaire populaire alors projetés sur l'Océanie et ses peuples. En témoigne cet extrait du *Courrier de l'Allier* :

« Après les tableaux pittoresques que nous a tracés M.Moncelon de cette Calédonie qui nous effraie à distance, et qui de près a bien ses charmes, nous avons suivi avec un vif intérêt l'étude à laquelle il s'est livré sur la première apparition des Canaques sur ces plages et dans les Hébrides, sur le développement qu'ils y ont pris successivement, et sur les qualités de cette race trop peu connue. »<sup>144</sup>

L'article qualifie de « doux » et « hospitaliers » les Kanak, selon les termes de Léon Moncelon. Il les présente comme ayant un passé de « sauvages » et de « cannibales », mais cherche à montrer que leur image a beaucoup changé alors, surtout grâce à l'action colonisatrice. Selon lui, « tiré de sa routine par des mesures sages, lentement et patiemment appliquées, le Canaque tel que je le connais peut devenir non seulement un auxiliaire mais un élément précieux de notre colonisation» <sup>145</sup>. Il maintient cette idée que les Kanak sont « capables d'évoluer » car il considère connaître ce peuple mieux que quiconque, ayant vécu plus de dix ans parmi eux.

Dans un récit intitulé « Sauvages et forêts vierges », publié dans *l'Homme* en 1887, Léon Moncelon se revendique comme un homme proche des Kanak en Nouvelle-Calédonie. D'après

<sup>&</sup>lt;sup>142</sup> Souligné par nous. Le journaliste du *Mémorial de l'Allier* relève la relation de maître-montreur et serviteurexhibé entre l'homme et le garçon. D'ailleurs, selon lui, Léon Moncelon montre non seulement les Kanak, mais sur un plan similaire, leurs productions matérielles.

<sup>&</sup>lt;sup>143</sup> Archives Départementales de l'Allier, *Mémorial de l'Allier*, dimanche 21 novembre 1886, 2 MI 21 32.

<sup>&</sup>lt;sup>144</sup> Archives départementales de l'Allier, Courrier de l'Allier, jeudi 25 novembre 1886, JAL 18/40.

<sup>&</sup>lt;sup>145</sup> SEB, Fonds Moncelon, Moncelon. L. 1897 (date présumée). « Rapport au Comité de Protection et de Défense des Indigènes, sur la situation actuelle du Néo-Calédonien, et sur les mesures qu'on pourrait prendre à son égard. p 6.

son récit, il passe du temps avec eux, il les observe beaucoup et essaie de comprendre leur fonctionnement :

« J'examinais particulièrement l'attitude de mes protégés, *Ouranë* et *Pründi*, dégrossis [sic] et choyés depuis quatre ans déjà par mon excellente mère, et je cherchais à lire sur leur physionomies intelligentes et mobiles les sensations qu'ils pouvaient éprouver en parcourant pour la première fois l'imposante solitude »<sup>146</sup>.

Il évoque une expédition menée en compagnie des Kanak, à la recherche de l'un des leurs qui avait disparu. Il affirme s'aventurer là où aucun Européen ne s'est rendu alors, « cinq minutes après, dix Canaques de Monéo et de Ponêrihouen débouchaient du bois sur la clairière, je les connaissais tous, aussi poussèrent-ils un formidable : « Ahiva ! Mavarra » qui fit trembler la montagne, en me retrouvant dans un lieu où il [sic] n'avaient certainement jamais rencontré de blancs... »147. On note dans ce récit beaucoup plus détaillé que dans son Journal de Colonisation qu'il comprend un peu les dialectes locaux. Cependant, cette proximité ne l'empêche pas de qualifier ses compagnons d' « anthropophages » dans la suite de ce récit<sup>148</sup>, adjectif utilisé ici alors qu'il maintient ailleurs l'abandon des pratiques cannibales. Moncelon rapporte au contraire dans un rapport au Comité de Protection des Indigènes : « Je dois vous signaler, chez la race, la disparition totale des instincts de férocité bestiale qui la caractérisait au moment de l'occupation. Les jeunes générations n'entendent plus parler qu'avec horreur et dégoût du cannibalisme de leurs pères »<sup>149</sup>. C'est cette proximité avec les communautés kanak qui semble lui permettre une protection lors des évènements de 1878 : « durant la terrible période de l'insurrection de 1878, les tribus limitrophes de ma propriété envoyaient spontanément des escanades [sic] de leurs hommes les plus sûrs pour surveiller et protéger mon habitation en cas de besoin. »<sup>150</sup>.

Au-delà d'une simple main d'œuvre utile dans son entreprise de colon, la population kanak semble donc pour Léon Moncelon constituer surtout un peuple à « civiliser », afin d'en

-

 <sup>&</sup>lt;sup>146</sup> Bibliothèque de la SEB. Document tapuscrit n° 9645. MONCELON.L. 1887. « Sauvages et forêts vierges. Une ascension en Nouvelle-Calédonie », l'Homme 4<sup>e</sup> année, n°9, 10 mai 1887. P 272
 <sup>147</sup> Ibid., n°11, 10 juin 1887 p 338.

<sup>&</sup>lt;sup>148</sup>: « Par quel concours extraordinaire de circonstances bizarres avais-je été amené, moi l'enfant gâté d'une paisible famille de ce vieux Bourbonnais si attaché à son terroir et si casanier, à passer une nuit aussi peu confortable, à six mille lieues et aux antipodes de mon pays bien aimé, réduit à considérer comme indispensable la promiscuité de six anthropophages...? » Ibid., n°10, 25 mai 1887. p 309

<sup>149</sup> SEB, Fonds Moncelon, Moncelon. L. 1897 (date présumée). « Rapport au Comité de Protection et de

Défense des Indigènes, sur la situation actuelle du Néo-Calédonien, et sur les mesures qu'on pourrait prendre à son égard ». *Rapport au comité de Protection et de Défense des indigènes*. p 8 <sup>150</sup> lbid.

faire selon ses termes une « race évoluée ». Toutefois, c'est également, selon lui, un peuple à respecter et auquel il faut donner des droits afin d'éviter toute révolte et ainsi pouvoir coloniser et user des terres en toute sécurité. Léon Moncelon cherche également à comprendre les mœurs, l'organisation sociale et les habitudes des Néo-Calédoniens. Ce caractère souligné par Camille Gagnon comme « humanitaire et civilisateur du Français » <sup>151</sup> nous montre la complexité et l'ambiguïté du positionnement de Léon Moncelon. Ce discours se veut élogieux, mais doit cependant être contrebalancé par les propos tenus par Léon Moncelon lors d'une conférence devant les membres la Société d'Anthropologie de Paris en 1886. Il adapte son allocution à son auditoire, qu'il cherche à convaincre de la situation dangereuse dans laquelle se trouvent d'après-lui les enfants métis de français et kanak en Nouvelle-Calédonie. En effet, il dresse un portrait beaucoup plus négatif des kanak :

« Voilà, messieurs les administrateurs, des considérations bien faites pour vous émouvoir et provoquer, de votre part, des mesures effectives, sérieuses. J'ai essayé, moi qui vous parle, de retirer un de ces petits innocents des griffes de ses maîtres [...] cet enfant fait déjà les corvées du village ; il fait les courses et le service des vieux [...] il va devenir une force dont on abusera pour le bien être de la communauté »<sup>152</sup>.

L'enfant en question semble être Pierre Poyti, Moncelon considère que les enfants métis de kanak et de français sont « les esclaves des cannibales [sic], eux les enfants de la France » 153. Nous constatons alors que malgré son relatif engagement pour les droits des Kanak, il n'hésite pas à les désigner comme des « cannibales », et à considérer qu'ils représentent un danger. Il place même la mère kanak « en dessous des animaux les plus féroces, les plus vils, qui, tous, soignent et élèvent leurs petits » 154.

II.3. Léon Moncelon collecteur? Les enjeux de la collecte d'armes kanak au XIXème siècle.

Les premières collections océaniennes, qui datent de la fin du XVIIIème siècle, échouent en général dans les cabinets de curiosités, en compagnie des *naturalia*. Ce sont des témoins de

<sup>&</sup>lt;sup>151</sup> SEB, fonds Camille Gagnon A3, manuscrit « Un colonial bourbonnais, Léon Moncelon » P 17

Document tapuscrit n°9809. Moncelon.L. 1886. « Métis de Français et de Néo-Calédonien ». Présentation à la Société d'Anthropologie de Paris, séance du 7 janvier 1886, Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris. p

<sup>11</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>153</sup> Ibid. p 12.

<sup>&</sup>lt;sup>154</sup> Ibid. p 15.

l'étrange et du lointain<sup>155</sup>, témoins qui sont rarement identifiés précisément comme provenant d'Océanie. Le musée de la Marine voit le jour en parallèle des grandes expéditions et circumnavigations, au cours desquelles les navigateurs rapportent de nombreux objets. Sylviane Jacquemin souligne le fait que ces officiers et militaires sont attirés, sur les lieux de leurs voyages, par ce qu'ils connaissent et sont susceptibles de comprendre le mieux : les armes<sup>156</sup>. Dans la première moitié du XIXème siècle, les expéditions de Dumont D'Urville sont l'occasion de récolter de nombreux spécimens<sup>157</sup>. Cependant, le regard porté sur l'Océanie change avec la colonisation et les théories évolutionnistes. Aussi l'objet est « sollicité aussi bien par les préhistoriens et les archéologues que par les anthropologues, dans le rapport lointain et instructif qu'il peut entretenir avec l'histoire des premiers hommes »<sup>158</sup>. L'évolutionnisme place Australiens et Kanak en bas de l'échelle de l'évolution, du fait notamment de leur production matérielle, considérée similaire à une production du Paléolithique. Ainsi le préhistorien Gustave Glaumont<sup>159</sup> collecte des objets afin d'obtenir des informations sur les temps anciens en étudiant la production matérielle de contemporains soi-disant restés « au stade préhistorique ».

En ce qui concerne plus particulièrement les armes Kanak, elles font une entrée massives dans les collections notamment suite à la révolte de 1878, qui entraîne leur confiscation par les soldats de l'infanterie<sup>160</sup>.C'est ainsi que le capitaine d'infanterie maritime Taconnet, résidant en Nouvelle-Calédonie de 1879 à 1882, rassemble une collection constituée principalement d'armes<sup>161</sup>. Ces objets une fois en France étaient récupérés par les organisateurs des expositions Universelles afin d'illustrer les productions des populations colonisées. Ils finissent ensuite par constituer les collections de musées. Un arrêté promulgué à Nouméa en 1875 interdit aux Kanak le port de leurs armes, et des administrateurs, comme le chef des affaires Indigènes Edouard

<sup>&</sup>lt;sup>155</sup> JACQUEMIN, S. 1994. « La collecte des objets des mers du Sud. » In Chantal Georgel [dir.] La Jeunesse des Musées : les Musées de France au XIXème siècle. [exposition musée d'Orsay, février-mai 1994], Paris : RMN. p 279.

<sup>&</sup>lt;sup>156</sup>JACQUEMIN, S. 1991. *Histoire des collections océaniennes dans les musées et établissements parisiens, XVIIIème-XXème siècles.* Mémoire de recherche, Paris : école du Louvre. P 177 note de bas de page.

<sup>&</sup>lt;sup>157</sup> Ces expéditions datent de 1826-1829 et 1837-1840. JACQUEMIN.S. 1994. « La collecte des objets des mers du Sud. » In Chantal Georgel [dir.] *La Jeunesse des musées : les musées de France au XIXème siècle*. [exposition musée d'Orsay, février-mai 1994], Paris : RMN.p 282.

<sup>&</sup>lt;sup>158</sup> Ibid. p 285.

<sup>&</sup>lt;sup>159</sup> KASARHEROU, E., BOULAY, R., BENSA, A [et.al]. 2013. *Kanak : l'art est une parole*. [exposition, Paris, Musée du Quai Branly, 15 octobre 2013-26 janvier 2014], Arles : Actes Sud. p 133.

<sup>&</sup>lt;sup>160</sup> Ce sont en partie ces armes qui seront utilisées comme illustrations sur les mannequins de la galerie d'Artillerie des Invalides la même année.

<sup>&</sup>lt;sup>161</sup> JACQUEMIN.S 1991. Histoire des collections océaniennes dans les musées et établissements parisiens, XVIIIème-XXème siècles. Mémoire de recherche, Paris : école du Louvre p 297.

Moriceau, en profitent ainsi pour fournir les expositions Universelles<sup>162</sup>. Pour ces nombreuses raisons, les armes Kanak représentent une grande part des collections « exotiques » françaises aujourd'hui.

Cette collecte massive d'objets, destinés souvent à venir alimenter un « trophée d'armes », et servant en France la méthode comparative des préhistoriens, explique également le fait qu'on a souvent très peu d'informations sur les objets collectés <sup>163</sup>. Cependant au début du XXème siècle, certains voyageurs à l'instar de Fritz Sarrasin<sup>164</sup> accompagnèrent leur collecte d'informations ethnographiques. Des missionnaires comme Maurice Leenhardt<sup>165</sup> sont aussi à l'origine d'observations sur la culture matérielle des Kanak, et parfois de collectes visant à sauver les derniers témoins d'une culture dont on considère qu'elle est vouée à disparaître 166. Enfin, les musées d'ethnologie naissants sont également à l'initiative de missions scientifiques organisées, afin de collecter des objets, et des informations sur les peuples colonisés<sup>167</sup>. Ainsi, qu'ils soient militaires, médecins de marine, missionnaires ou administrateurs coloniaux, ces personnes collectent des spécimens qui témoignent de leur intérêt ou de leur adaptation à un goût de l'époque afin de les revendre de retour en France. Bertrand Radigois fait la remarque suivante: « Une quasi-constante doit être remarquée ; les propriétaires des collections les offrent aux musées de leur ville natale ou d'adoption, marquant ainsi un attachement fort à leur région »<sup>168</sup>. Actuellement, près de cent vingt villes de province possèdent encore des collections océaniennes 169.

Quel rôle aurait pu jouer Léon Moncelon au sein de ce réseau de collectes ? Le journal *Démocratie du Centre* du 25 novembre 1886 rapporte la démonstration de M.Moncelon au théâtre de Moulins en ces termes : « Leurs armes sont des massues, des [sagaies] longues de quatre mètres et des frondes. / M.Moncelon a fait passer dans l'assistance quelques-uns de ces

-

<sup>&</sup>lt;sup>162</sup>BOULAY, R. 2015. Casse-tête et massues kanak. Igé: Editions l'Etrave. p 4.

<sup>&</sup>lt;sup>163</sup> « Hélas, si c'est l'objet le plus couramment collecté, c'est aussi le moins bien documenté car la formation militaire ne comprenait pas de protocole d'enquête ethnographique ». Ibid. p 6.

<sup>&</sup>lt;sup>164</sup> Fritz Sarasin (1859-1942) mena des recherches en zoologie, botanique et anthropologie. Il séjourna deux ans en Nouvelle-Calédonie entre 1911 et 1912.

<sup>&</sup>lt;sup>165</sup> Maurice Leenhardt (1878-1954) part en Nouvelle-Calédonie au tout début du XXème siècle en tant que missionnaire. Ses nombreux écrits ont permis d'alimenter la connaissance de la culture kanak.

<sup>&</sup>lt;sup>166</sup>KASARHEROU.E., BOULAY.R., BENSA, A [et.al]. 2013. *Kanak : l'art est une parole*. [exposition, Paris, Musée du Quai Branly, octobre 2013- janvier 2014], Arles : Actes Sud. p 286. <sup>167</sup> Ibid. p 217.

<sup>&</sup>lt;sup>168</sup> RADIGOIS.B. 1999. « Au musée d'histoire naturelle de Lille et dans les musées du Nord-Pas-De-Calais ». In E.Vaillant et G. Viatte [dir.] *Le musée et les cultures du monde*. Paris : Ecole nationale du patrimoine. p 73. <sup>169</sup> BENSA, A., BERTHELIER, N [et al].2009. *L'art ancestral des Kanak*. [exposition, Chartres, Musée des beauxarts, juin-septembre 2009.], Chartres : Musée des beauxarts. P 18.

objets qui ont eu un grand succès de curiosité. » <sup>170</sup>. Quant au rédacteur du *Courrier de l'Allier*, il relève que « Certes, le spectacle en valait la peine, n'y eut-il eu que les objets servant aux divers usages des naturels de ces pays lointains, et que M.Moncelon a fait passer devant nous./ Et voilà comment, grâce à lui, nous avons vu les vêtements par trop sommaires des femmes de la Calédonie, les haches de leur maris, leurs armes si redoutables sous leurs apparences inoffensives. » <sup>171</sup>. Ces comptes rendus confirment sa possession d'armes Kanak en 1886, et particulièrement de sagaies et de massues. Enfin, le ton utilisé par le journaliste nous indique l'effet de tels objets sur la population du théâtre, puisque celui-ci note que la seule présence des armes était en elle-même un spectacle <sup>172</sup>.

Les registres de délibération du conseil municipal de Moulins, pour les années 1880 à 1990 ne mentionnent pas de don ou de legs de Léon Moncelon au musée. Il en est de même pour la série « Dons et legs » des archives départementales de l'Allier<sup>173</sup>. C'est dans les bulletins de la Société d'Emulation du Bourbonnais qu'Emmanuelle Audry-Brunet, Chargée des collections archéologiques au Musée Anne de Beaujeu, a retrouvé la trace de Léon Moncelon. En effet, dans les procès-verbaux du bulletin du deuxième trimestre de 1948, M. Gagnon, biographe de Léon Moncelon, « remet pour les Collections de la Société de nombreuses brochures et manuscrits de Léon Moncelon, parmi lesquels, son « *Journal de colonisation* », et, de la part de Mme Auroux, à laquelle nous adressons de bien vifs remerciements, une grande partie des collections de Léon Moncelon »<sup>174</sup>. Cet extrait révèle que des objets ayant appartenu à Moncelon sont donnés en 1948 à la Société. Cependant, rien ne nous indique la nature de ces objets, et si parmi eux se trouvent des pièces kanak. D'autre part, une autre personne semble liée à Moncelon : Mme Auroux.

Cette personne est citée dans les archives notariales conservées aux archives départementales reportant le legs de Léon Moncelon<sup>175</sup>. On apprend dans ce document, daté du 23 juin 1925, que Léon Moncelon, n'ayant aucune descendance, ni ascendance, désigne comme son seul et unique héritier « Mr Choua Arki-Moncelon, son fils adoptif propriétaire demeurant

\_

<sup>&</sup>lt;sup>170</sup> Archives départementales de l'Allier, *Démocratie du Centre*, 25 novembre 1886, JAL 22/14.

<sup>&</sup>lt;sup>171</sup> Archives départementales de l'Allier, *Courrier de l'Allier*, 25 novembre 1886JAL 18/40

<sup>&</sup>lt;sup>172</sup> Aucun compte-rendu plus détaillé de la conférence n'a été trouvé, qui aurait potentiellement permis d'avoir plus de précisions quant aux objets montrés.

<sup>&</sup>lt;sup>173</sup>Archives Départementales de l'Allier, Série 40 221. « Dons et legs ». De manière plus générale il n'a pas été trouvé de mention de Léon Moncelon dans les fonds liés au musée. Il s'agit du fonds « 4T. Affaires culturelles » pour les Archives départementales et « 3R, Musée, affaires culturelles » pour les Archives municipales.

<sup>&</sup>lt;sup>174</sup> Voir Annexe III. Fig. 11.

 $<sup>^{175}</sup>$  Archives départementales de l'Allier, document 3Q. Bourbon-l'Archambault / 33. Déclaration n° 144. Annexe. III. Fig. 13.

à Ygrande »<sup>176</sup>. Plus loin dans le même document, lors de l'exposé de l'actif de succession, il est mentionné que la maison est en partie louée à « Auroux, Touraud et Bouard à l'année ». Nous comprenons ainsi que Mme Auroux était au moment du décès de Moncelon proche de celui-ci étant donné qu'elle était domiciliée dans sa maison—s'il s'agit bien de la même personne. Dans sa biographie, Camille Gagnon rapporte que « Arki Soua qu'il avait adopté vécu quelques années dans la grande maison qu'il avait héritée de son père adoptif puis il la vendit en deux lots »<sup>177</sup>. Le menuisier voisin acquit à cette occasion le potager ainsi que le bâtiment de dépendance, et la municipalité la maison. En ce qui concerne Arki Soua, il est mentionné dans le recensement de la population d'Ygrande daté de 1921<sup>178</sup> dans lequel sont précisées également son année de naissance, 1887, et Bizerte, sa ville natale. Il y est mentionné en qualité de secrétaire.

Le personnage de Léon Moncelon semble ainsi se présenter comme un potentiel donateur des armes conservées aujourd'hui dans les réserves du musée Anne de Beaujeu. Nous avons la confirmation par plusieurs journaux de l'époque qu'il a montré de tels objets, et son séjour en Nouvelle-Calédonie confirmerait cette hypothèse. Cependant nous souhaiterions émettre quelques réserves, suite à la lecture de ses divers écrits. Pour expliquer ces réserves, il nous faut revenir un instant vers les objets du musée. Les armes, comme nous l'avons constaté, sont composées de sagaies dont les typologies sont très variées. Il n'y a quasiment pas une sagaie avec le même décor, et elles se révèlent assez représentatives des divers grands types de ces objets que l'on retrouve de manière générale dans les collections kanak des musées. Cela nous induit à penser que la personne les ayant réunies- s'il s'agit bien d'une même personne a réellement cherché à diversifier au maximum les typologies. Elle aurait donc procédé méthodiquement, que ce soit par collecte ou par achat, et n'aurait pas seulement réuni des objets au hasard, comme cela pouvait être le cas lorsqu'étaient rapportés des « trophées de guerre », notamment suite à l'insurrection de 1878. Or, il n'est fait aucune mention très précise de ces objets dans les écrits de Moncelon. Par exemple dans une conférence donnée à la Société de Géographie de Paris en 1885, il s'attarde longuement sur les mariages arrangés, ou encore la

-

<sup>&</sup>lt;sup>176</sup> Cependant nous ne trouvons trace d'un éventuel inventaire après décès. Communication personnelle, Véronique Poupin, attachée de conservation des archives départementales de l'Allier, 13 mars 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>177</sup>GAGNON.C. 1975. *Ygrande : Les hommes. Les annales. Edition des Cahiers du Bourbonnais*. La mention d'un acte d'adoption a été retrouvée dans les archives du bureau de l'enregistrement des actes de Bourbon l'Archambault, datant du 5 janvier 1922 (cote 3 Q 89, case 84 et case 87 bis). Véronique Poupin, communication personnelle 13 mars 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>178</sup> Véronique Poupin, communication personnelle, 13 mars 2019.

culture des ignames, mais il reste assez évasif au sujet de la production matérielle des Kanak<sup>179</sup>. Il n'y a pas non plus mention de tels objets dans son *Journal de colonisation*, alors qu'il parle avec précision des personnes l'entourant, ou des biens qu'il donne aux Kanak afin de les rémunérer. Des sagaies sont évoquées dans l'un de ses manuscrits, mais uniquement pour expliquer le déroulement et les évènements d'un conflit auquel il a pris part<sup>180</sup>. Les objets ne semblent pas être au centre de ses préoccupations – tout du moins, c'est ce don témoignent ses écrits. Cette intuition se renforce à la lecture du Questionnaire de sociologie et d'ethnographie rendu par Léon Moncelon à la Société d'Anthropologie de Paris en 1886<sup>181</sup>. Dans ce document, il détaille les pratiques alimentaires, s'attarde également sur les parures, décrit le déroulement d'une fête et essaye d'exposer les traits de caractère des Néo-Calédoniens. Bien que la production matérielle soit peu évoquée, il explique comment sont fabriqués les plats en céramique, ou encore la méthode et les outils de construction d'une pirogue<sup>182</sup>. Par contre en ce qui concerne les armes, le passage est extrêmement succinct. A la question « Y a-t-il des armes de jet et lesquelles ?», Moncelon répond seulement « les pierres de fronde, les sagaies » 183. Au vu de la diversité des sagaies du musée, la réponse donnée à ce questionnaire nous interroge particulièrement. Elle nous permet ainsi d'émettre des doutes quant à la paternité de Léon Moncelon en ce qui concerne les sagaies. Dans tous les cas, qu'il soit ou non donateur d'objets au musée, quelle plus-value sa personne pourrait-elle apporter au corpus ?

# II. 4. L'apport d'une paternité au corpus kanak : de la densité historique et de l'ancrage territorial.

Dans son article « La biographie d'objets : une proposition de synthèse »<sup>184</sup>, Thierry Bonnot fait la remarque suivante : « le don s'inscrit dans l'histoire de l'objet et lui apporte un surcroit d'identité ». Cet auteur mène une réflexion sur la notion de biographie d'objet,

<sup>179</sup> Document tapuscrit n°9641. MONCELON.L. 1886. « Les Canaques de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides. La colonisation européenne en face de la sauvagerie locale. » *Conférence par M.Léon Moncelon, le jeudi 3 décembre 1885 à l'Hôtel de la Société de Géographie de Paris*. Paris : Imprimerie des Écoles.

<sup>&</sup>lt;sup>180</sup> SEB, fonds Moncelon, 1878, « Un récit de l'affaire Houdailles, assassinat par les indigènes, 1878. ». « La sagaïe [sic] est moins à craindre qu'on pourrait le supposer en cela qu'il faut qu'elle soit lancée d'une distance relativement petite pour […] faire une blessure sérieuse. » p 12.

<sup>&</sup>lt;sup>181</sup> MONCELON. L.1886. « Réponse, alinéa par alinéa, pour les Néo-Calédoniens, au questionnaire de sociologie et d'ethnographie de la Société ». *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, III° Série. Tome 9, 1886. <sup>182</sup> Ibid. pp 372-373.

<sup>&</sup>lt;sup>183</sup> Ibid p 372. Voir Annexe III. Fig 12.

<sup>&</sup>lt;sup>184</sup> BONNOT, T. 2015. « La biographie d'objets : Une proposition de synthèse », in *Culture & Musées*, 25. 2015, p 165-183.

cherchant à placer l'objet comme un acteur, avec un potentiel d'action, au sein de relations impliquant également des humains<sup>185</sup>. Ainsi, il affirme que les objets, à l'instar des personnes, ont une vie sociale. Partant de cette « méthode biographique », Thierry Bonnot souligne qu'elle permet notamment d'enquêter sur les relations entre les choses et les individus, et notamment la valeur et l'intérêt attribuée par les hommes aux objets<sup>186</sup>.

Quelle est l'intérêt pour une collection, un objet, d'avoir un donateur connu ? Quelles modifications cela apporte-il à son identité muséale ? Et quelle plus-value l'attribution de cette paternité à Léon Moncelon accorderait-elle au corpus étudié ? Il nous semble que cette paternité octroierait divers types de valeurs aux objets : une valeur historique, une valeur patrimoniale, mais également une valeur que nous qualifierons d' « émotionnelle ». L'attribution des armes Kanak à Léon Moncelon leur donnerait en effet une densité historique puisque l'identification du collecteur permet d'apporter des éléments « biographiques » aux objets. Si elles sont échangées ou achetées par Léon Moncelon à des Kanak dont il est potentiellement proche lorsqu'il vit en Nouvelle-Calédonie, les armes sont probablement rapportées en 1884 à son retour sur le Destrées, et sont montrées lors de conférences. Elles sont peut-être léguées avec le reste des biens de Léon Moncelon à Arki Choua, récupérées par Mme Auroux, et données à la Société d'Emulation du Bourbonnais qui elle-même en aurait fait don par la suite au musée. Elles acquièrent donc un parcours, une trajectoire, dont tous les éléments ne sont certes pas connus, mais permettant d'inscrire la collection dans une histoire coloniale. L'association de ces objets à des hommes, un administrateur colonial, deux Kanak, qui entretiennent eux-mêmes des relations, leur attribue une valeur émotionnelle. Le visiteur de l'exposition « Trajectoires kanak »<sup>187</sup>, lorsqu'il observe ces objets en connaissant cette histoire humaine, ne voit pas dans ceux-ci uniquement leur dimension matérielle, mais il projette probablement un attachement aux hommes liés à ceux-ci. 188. Le fait que Léon Moncelon soit un bourbonnais, mais également que Pierre Poyti, son fils adoptif, s'installe dans la région apporte également une dimension locale, qui donne selon nous une valeur patrimoniale supplémentaire aux objets. En effet,

<sup>&</sup>lt;sup>185</sup> Il reprend notamment les théories d'Alfred Gell (*Art and Agency*, 1998), et d'Arjun Appadurai (*The social life of things*, 1988).

<sup>&</sup>lt;sup>186</sup> « Pour qu'un objet ait une histoire, même une histoire banale et sans aspérité, un devenir fait d'évolutions et de mutations de statuts, il est nécessaire qu'il ait, à un moment donné de son parcours, suscité l'attachement d'un individu ou d'un groupe d'individus » BONNOT, T. 2015. « La biographie d'objets : Une proposition de synthèse », in *Culture & Musées*, 25. 2015.

<sup>&</sup>lt;sup>187</sup> Pour rappel, l'exposition eut lieu entre novembre 2017 et septembre 2018 au musée Anne de Beaujeu sous le commissariat d'Emmanuelle Audry-Brunet.

<sup>&</sup>lt;sup>188</sup> Emmanuelle Audry-Brunet soulevait notamment l'attachement des visiteurs à la figure de Pierre Poyti, mis en avant lors de l'exposition. Communication personnelle, le 26 avril 2019.

l'accent mis par la Société d'Emulation du Bourbonnais sur Léon Moncelon en tant que personnalité notable de l'Allier, lui donne une renommée à l'échelle locale. L'association des objets à cette figure locale transfère donc cette popularité sur ceux-ci. Aussi, lorsqu'ils sont présentés lors de l'exposition « Trajectoires kanak », c'est comme objets-témoins de la culture et de l'histoire de l'Autre, mais également d'une histoire partagée entre Kanak et Européens, et d'une histoire locale au cœur du Bourbonnais. Comme le souligne Fabrice Grognet, « L'objet étranger ainsi adopté et naturalisé acquiert alors une existence légale au sein du patrimoine français. Il n'appartient donc plus à celui qui l'a créé matériellement et devient, après achat, don, échange, ou même vol, la « chose » de celui qui l'a (re)conceptualisé. »<sup>189</sup>

C'est donc toute cette histoire humaine associée à l'histoire des objets qui permet de donner une plus-value au corpus. Celui-ci sort ainsi de l'obscurité d'une part, mais devient également une collection unifiée. Cette unification d'objets non plus seulement dans leur matérialité (armes correspondant à une production néo-calédonienne), mais également dans leur histoire (armes rapportées de Nouvelle-Calédonie par Léon Moncelon), permet de pourvoir ces objets d'une vraie cohérence interne et d'une assise en tant que corpus muséal. Nous nous retrouvons notamment avec une typologie exceptionnellement variée de sagaies, de par les techniques et matériaux utilisés et la façon dont ils sont combinés. Ce qui donne d'autant plus de valeur à la collection est bien le fait que trois d'entre elles sont extrêmement rares <sup>190</sup>. Cependant un élément nous questionne ici : si les typologies de sagaies montrent une réelle recherche de diversification, cela ne semble pas être le cas des casse-tête, qui eux appartiennent à des typologies très similaires. Se pose alors la question de l'unicité de ce corpus. Ne pourrait-on finalement pas être confrontés à 'des' corpus et 'des' collecteurs, et donc des histoires ?

<sup>&</sup>lt;sup>189</sup>GROGNET, F. 2005. « Objets de musée, n'avez-vous donc qu'une vie ? », in *Gradhiva* 2/2005, pp 49-63 [En ligne], consulté le 12 novembre 2018. p6.

<sup>&</sup>lt;sup>190</sup> Sagaies de deuil. X.0.72, X.0.80, X.0.68

## III. Un élargissement du prisme : un corpus à l'histoire plurielle ?

## III.1. Des collections ethnographiques dans un musée de Beaux-Arts

Lorsque des objets ethnographiques 191 sont rapportés des expéditions menées au XIXème siècle, se pose la question d'un lieu de conservation. Les musées proches des bords de mer accueillent beaucoup ces collections, car ce sont les premiers rencontrés par les voyageurs de retour de l'étranger. Les objets atteignent également l'intérieur des terres du fait de l'attachement de marins, voyageurs et administrateurs coloniaux à leur territoire d'origine ou parce que les collections qu'ils ont constituées sont léguées à la fin de leur vie au musée de la ville. Néanmoins, les donateurs ne sont pas toujours les collecteurs, et parfois, ce sont des érudits ou curieux qui achètent et réunissent des objets, construisant ainsi des corpus au fil du temps<sup>192</sup>. En complément des Muséums d'Histoire Naturelle, ce sont les musées d'archéologie qui reçoivent également des collections, puisque celles-ci ont au XIXème siècle, la vocation d'illustrer la vie des Européens préhistoriques par comparaison avec des peuples dont la production est restée à un stade considéré comme « primitif ». En 1878, la création du Musée d'Ethnographie du Trocadéro à l'issue de l'Exposition universelle semble consacrer la naissance de l'un des premiers lieux dédiés à l'ethnologie, au-delà des vitrines aménagées dans les Muséums et les musées d'archéologie, bien que le discours porté sur ces objets évolue peu en réalité<sup>193</sup>. Le développement de la discipline ethnographique change progressivement le regard au début du XXème siècle, et la collecte systématique est organisée par les ethnologues, qui cherchent à réunir des témoins de la culture des civilisations étudiées. Ces collections ne sont plus rapportées en France en tant que trophées ou comme souvenirs, mais elles sont sélectionnées, et destinées à être exposées dans un musée. Enfin, les collections ethnographiques peuvent également se trouver dans les Musées de beaux-arts, en fonction des institutions culturelle dont dispose la ville d'accueil. Comme le souligne Roland Schaer:

\_

<sup>&</sup>lt;sup>191</sup> Contrairement aux curiosités du XVIIIème siècle, les objets ethnographiques émergeant avec la discipline ethnographique, prennent tout leur sens en tant que collection, sur laquelle se base le discours scientifique. GROGNET, F. 2005. « Objets de musée, n'avez-vous donc qu'une vie ? », in Gradhiva 2/2005, [En ligne], consulté le 12 novembre 2018. p 2.

<sup>&</sup>lt;sup>192</sup> C'est le cas par exemple de Louis Mantin pour la ville de Moulins, qui réunit quantité d'objets de toutes provenances par achat et échange avec d'autres collectionneurs.

<sup>&</sup>lt;sup>193</sup> GROGNET, F. 2005. « Objets de musée, n'avez-vous donc qu'une vie ? », in Gradhiva 2/2005, [En ligne], consulté le 12 novembre 2018. p4. « L'entreprise de description des peuples étant toujours subordonnée à l'histoire naturelle de l'homme, toutes les choses matérielles chargées de décrire les peuples disparus ou préindustriels sont qualifiées de manière générique « d'objets ethnographiques ».

« C'est dans les villes moyennes et petites que la fusion encyclopédique des disciplines a le plus de chances de se réaliser, certes parce que la dimension des collections ne justifie pas leur autonomie, mais également parce que les locaux disponibles (le plus souvent des salles de l'hôtel de Ville) invitent à ne pas disperser les richesses »<sup>194</sup>.

Comment s'organisent ces institutions dans une ville telle que Moulins?

Un premier projet de musée est lancé à la fin du XVIIIème siècle à Moulins, suite aux évènements révolutionnaires et à la nationalisation des biens du clergé et des émigrés notamment, sous l'initiative du peintre Claude-Henri Dufour. Toutefois, ce projet ne peut être mené à bien et il est abandonné en 1834<sup>195</sup>. C'est en 1842 qu'est relancée l'idée d'établir un musée à Moulins. La municipalité possède déjà quelques collections de tableaux, d'estampes et de médailles, et encourage la population à faire des dons ou à mettre des œuvres en dépôts au musée alors installé à l'Hôtel de ville<sup>196</sup>. Suite à un incendie à l'hôtel de Ville en 1878, l'Etat se montre réticent à effectuer de nouveaux dépôts et demande à la municipalité de trouver un local indépendant pour accueillir les collections<sup>197</sup>.

En parallèle de ce musée municipal, la Société d'Emulation du Bourbonnais rassemble également une collection. Son musée, lié au Département, s'établit sous les combles du Palais de Justice en 1863. Les collections de la Société, au départ principalement archéologiques, sont enrichies avec des collections d'histoire naturelle<sup>198</sup>, mais également des dons qui parfois vont au-delà des découvertes locales, comme par exemple une momie provenant d'Akmin en Haute-Egypte donnée par Pierre Grand-Bey, moulinois qui a voyagé en Egypte<sup>199</sup>. L'accroissement des collections se heurte rapidement à un problème de place et oblige la Société à se pencher sur la recherche de nouveaux locaux d'exposition et de conservation<sup>200</sup>. Le pavillon d'Anne-de-France, faisant office de gendarmerie depuis 1839, est élu comme futur musée. Cette

<sup>&</sup>lt;sup>194</sup> SCHAER, R. 1994. « Des encyclopédies superposées », in Chantal Georgel dir., La jeunesse des Musées. Les musées de France au XIXème siècle. [exposition musée d'Orsay, février-mai 1994] Paris : RMN. p 44.

<sup>&</sup>lt;sup>195</sup> BERTHELIER. N. 2003. « Les collections du musée Anne-de-Beaujeu : un siècle d'élaboration », *Revue d'Auvergne, Collectionneurs et collections en Auvergne. Peintures, sculptures et objets d'art du Moyen Age à nos jours,* 2003 -2 tome 117, n° 567, p 122. Carton « Histoire du musée Anne de Beaujeu», fonds du Musée Anne de Beaujeu.

<sup>&</sup>lt;sup>196</sup> LEYOUDEC, M. 2012. « Le musée de Moulins a 100 ans ! » dans *Etudes bourbonnaises, bulletin de la Société bourbonnaise des études locales*, mars 2012, p 5.

<sup>&</sup>lt;sup>197</sup> L'Etat a envoyé au milieu du XIXème siècle des œuvres provenant du musée du Louvre au musée municipal de Moulins. L'incendie détruisit plusieurs de ces œuvres, notamment une toile du Dominiquin et deux de Bassan. Ibid. p 7.

<sup>&</sup>lt;sup>198</sup> Ibid. p 9.

<sup>&</sup>lt;sup>199</sup>Bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais. Extrait des procès-verbaux, année 1888. pp 271-274. <sup>200</sup> Voir Annexe IV. Fig. 1.

décision se fait en consultation entre le Conseil Général et la municipalité de Moulins<sup>201</sup>. Mais au-delà de ces acteurs, le musée n'aurait peut-être pas vu le jour sans l'initiative de Louis Mantin.

Louis Mantin nait en 1851 près de de Moulins. Il est pendant quelques années avocat Paris, puis fait carrière dans l'administration préfectorale<sup>202</sup>. C'est un membre actif de la Société d'Emulation du Bourbonnais, dont il est vice-président de 1902 à 1904<sup>203</sup>. Grand collectionneur d'objets très éclectiques<sup>204</sup>, en provenance du monde entier et également de productions locales, il fait de sa maison, jouxtant le château des Ducs, un écrin sur mesure pour ses collections. Louis Mantin meurt en 1905 sans descendance, et indique dans son testament :

« Je lègue à la ville de Moulins : / 1° Toutes mes collections artistiques à l'exception de ce qui sera dit ciaprès. / 2° Ma maison d'habitation de la place du château [...] laquelle devra être annexée au musée Départemental et Municipal actuellement en projet dans le Pavillon d'Anne de Beaujeu./ 3° Une somme de cinquante mille francs destinée à l'entretien de la maison et à sa garde. [...] Si dans les cinq années qui suivront la date du présent testament le musée projeté par la ville dans le Pavillon d'Anne de Beaujeu n'est pas édifié et inauguré, le présent legs sera caduc et mon habitation appartiendra à ma légataire universelle... » 205.

C'est une réelle impulsion que donne Louis Mantin pour la réunion des collections de la ville de Moulins et celles de la Société d'Émulation du Bourbonnais, ainsi que pour l'ouverture imminente d'un musée dans le pavillon Anne de Beaujeu. Une partie des collections qu'il lègue au musée est conservée dans sa maison et intégrée au parcours de visite. Parmi les objets qu'il a réunis se trouve un bambou gravé kanak (inv.10.1157). Le caractère incomplet de l'inventaire après décès de Louis Mantin ne permet pas de savoir si d'autres objets océaniens pouvaient faire partie de sa collection. Dans la transcription de l'inventaire après décès du collectionneur, on trouve la mention d'un « meuble acajou à vitrine contenant divers objets,

<sup>&</sup>lt;sup>201</sup> On confie la transformation du bâtiment à l'architecte local Gustave Baër. LEYOUDEC, M. 2012. « Le musée de Moulins a 100 ans ! » dans *Etudes bourbonnaises, bulletin de la Société bourbonnaise des études locales, mars 2012, p 14.* 

<sup>&</sup>lt;sup>202</sup> Il est notamment secrétaire général de la Haute-Vienne en 1888, et fait chevalier de la Légion d'Honneur en 1893. SEB, document 03808 « Louis Mantin, 1851-1905 », 1905, notice biographique par Léon Tissier.

<sup>&</sup>lt;sup>203</sup> LEYOUDEC, M. 2012, « Le musée de Moulins a 100 ans ! » dans *Etudes bourbonnaises, bulletin de la Société bourbonnaise des études locales*, mars 2012, p 16.

<sup>&</sup>lt;sup>204</sup> Louis Mantin, Inventaire après décès. Transcription. Office notarial Office de l'Etoile, Moulins. Côte non renseignée.

 $<sup>^{205}</sup>$  Archives départementales de l'Allier, fonds 40 221 « Dons et legs » à Louis Mantin, « 11 mai 1905, Testament de monsieur Mantin, Legs à la ville de Moulins ».

notamment des éventails et une cafetière Empire », ou encore, « sur la cheminée une série d'objets divers ». 206

Ce délai oblige la Municipalité et le Département à trouver une entente, notamment en ce qui concerne la répartition des collections et des frais liés au musée :

- « -Le Département fait cession amiable à la Ville du pavillon pour l'installation du musée ;
- -la Ville prend en charge les travaux de restauration et d'aménagement ;
- -la Ville assume les frais de transport, de garde et d'entretien des collections ;
- -la collection du musée départemental, propriété de la Société d'Émulation du Bourbonnais et déposée au Département, est à cette date complètement cédée au Département, celui-ci la déposant à la ville après inventaire. » <sup>207</sup>.

Le musée ouvre le 5 juin 1910, il est alors uniquement municipal. Une commission du musée est établie, comportant notamment des représentants du Conseil général et de la Société d'Emulation du Bourbonnais<sup>208</sup>. Rapidement, le Département se désengage et en 1911, il coupe court à son apport financier au musée « auquel il estime n'être plus tenu » <sup>209</sup>. Il faut attendre 1954 pour qu'un soutien financier du Département dans les affaires du musée se mette à nouveau en place. Quant aux collections, ne pouvant pas retracer leur propriété faute d'inventaire précis, il est décidé arbitrairement en 1959 que 75% des collections appartient au Département. <sup>210</sup> Trois ans plus tard, en 1962, Jacqueline Fontséré occupe le poste de premier conservateur départemental du patrimoine au musée. Elle est notamment à l'initiative de la création de réserves et de travaux d'aménagement du musée. Un « Syndicat mixte pour la gestion du musée de Moulins »<sup>211</sup> est créé en 1975, permettant la participation égalitaire de la ville et du Département. Finalement, occupée par d'autres projets culturels la ville se désengage et transfère la propriété du bâtiment et des collections au Conseil général de l'Allier en janvier

<sup>209</sup> Ibid. p 18.

<sup>&</sup>lt;sup>206</sup>Louis Mantin, Inventaire après décès. Transcription. Office notarial Office de l'Etoile, Moulins. Côte non renseignée, p 28.

<sup>&</sup>lt;sup>207</sup> LEYOUDEC, M. 2012, « Le musée de Moulins a 100 ans ! » dans Etudes bourbonnaises, bulletin de la Société bourbonnaise des études locales, mars 2012. P 17. <sup>208</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>210</sup> « En 1959, une mission d'étude est chargée de reconnaître les propriétaires réels des objets déposés ou légués au musée depuis 1910. Cette mission ne peut être menée à bien car aucun inventaire précis n'a été tenu, la Direction Générale des Musées de France décide arbitrairement que 75% des collections appartiennent au Département, les autres étant municipales ». Ibid. p 28.

<sup>&</sup>lt;sup>211</sup> Archives municipales de Moulins, Délibération du conseil Municipal du 2 février 1974.

2004<sup>212</sup>. La prise en charge par le Département permet notamment des travaux conséquents pour la réouverture de la Maison Mantin, et la création de réserves externalisées.

## III. 2. Des collections « orphelines »<sup>213</sup> et marginalisées ?

Selon l'article L451-2 du Code du Patrimoine, « Les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur un inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans ». En complément, l'arrêté du 25 mai 2004 nous informe que les biens des collections d'un musée de France doivent être inscrits à l'inventaire « au plus tard le 31 décembre de l'année suivant l'année d'acquisition »<sup>214</sup>. Si ces biens sont entrés antérieurement à 2004 et n'ont pas fait l'objet d'une inscription à l'inventaire, ils doivent être inscrits « au plus tard lors de la première campagne de récolement. ». En ce qui concerne les collections extra européennes, Roger Boulay souligne en 2015 : « En 1990, la situation des collections extra-européennes en France s'énonçait en quelques lignes [...] abandon de collections importantes comme celle de Lille alors entreposée dans les caves du musée des Beaux-Arts [...] très rares inventaires, rareté en grande partie liée à l'absence de spécialistes. »<sup>215</sup>. Mais qu'arrive-t-il lorsqu'on souhaite inscrire à l'inventaire des biens dont on ne connait pas l'affectation ou l'acquisition, et dont on ne peut retrouver le propriétaire ? Une note-circulaire diffusée en juillet 2016 par le Ministère de la Culture stipule que « Dans le musée, peuvent [...] se trouver des biens dont il est impossible d'établir la propriété. En principe, le musée, s'il a été diligent dans ses recherches, même infructueuses, peut considérer que cette présence dans le musée est une présomption forte de leur appartenance à la collection, alors même que les preuves en auraient été perdues, ceci en vertu du principe selon lequel « en fait de meubles, possession vaut titre » (article 2275, alinéa 1er du Code civil) »<sup>216</sup>.

En ce qui concerne les collections du musée Anne de Beaujeu, toutes les armes kanak possèdent un numéro en X. La numérotation en X est attribuée « aux objets qui ont perdu leur numéro d'inventaire originel, c'est-à-dire toute trace permettant de retrouver le nom de leur

<sup>212</sup>. LEYOUDEC, M. 2012. « Le musée de Moulins a 100 ans ! » dans *Etudes bourbonnaises, bulletin de la Société bourbonnaise des études locales*, mars 2012. p 34

<sup>&</sup>lt;sup>213</sup> Référence au sous-titre « Des massues orphelines de leur histoire ». BOULAY, R. 2015. *Casse-tête et massues kanak*. Igé: Editions l'Etrave. P6.

<sup>&</sup>lt;sup>214</sup> Arrêté interministériel du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement, article 2.

<sup>&</sup>lt;sup>215</sup> BOULAY, R. « Les collections extra-européennes : 25 ans après », in *La Lettre de l'OCIM* 158 | 2015. P2.

<sup>&</sup>lt;sup>216</sup> Ministère de la culture. 2016. Note-circulaire relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indénombrables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France. p 19

collecteur-concepteur, et donc toute information concernant leur acquisition et leur origine. »<sup>217</sup>. Seule une partie des armes comporte une étiquette « ancienne »<sup>218</sup>. Nous pouvons nous demander pourquoi seulement une partie des objets était anciennement inventoriée en X. Cela pourrait-il signifier qu'ils sont arrivés au musée antérieurement au reste du corpus ? Il semble, en effet, que toutes les armes n'aient pas été inventoriées au même moment. Beaucoup des objets étudiés n'étaient par exemple pas connus au moment de l'établissement de l'Inventaire du Patrimoine Kanak Dispersé pour ce musée, la plupart des sagaies ont été retrouvées en 2016 en haut des étagères d'une réserve par Jérôme Jaillet, après le passage de Roger Boulay en 2011<sup>219</sup>. Ainsi des objets sont « retrouvés » au fur et à mesure de l'avancée du récolement des collections du musée, dans le cadre duquel ils sont inventoriés et expertisés. Mais quelle place pouvaient avoir les objets extra-européens, et plus précisément les objets océaniens dans les inventaires et catalogues du musée à des époques antérieures ?

Plusieurs catalogues ont été établis à diverses époques recensant le contenu des collections. La Société d'Emulation du Bourbonnais a publié deux catalogues de ses collections, en 1885 et en 1896, catalogues relativement précis, détaillant et numérotant chacun des objets<sup>220</sup>. L'avant-propos du catalogue de 1885 annonce les collections suivantes : une collection de céramiques, d'armes de l'âge de pierre, des bronzes, fers et verreries, un médailler, des faïences, une collection d'oiseaux et d'entomologie locale, des fossiles, un herbier de la flore locale, des roches quelques tableaux anciens et lithographies. Chaque numéro comporte l'appellation de l'objet, des informations quant à la technique et la nature du matériau utilisé, la provenance, et le donateur s'il est connu. Nous notons que chaque « fragment de statue » possède son propre numéro. Cette précision dans l'inventaire des collections nous indique que si la Société avait possédé un objet océanien à ce moment, nous l'aurions probablement retrouvé dans l'un de ces deux catalogues. Les archives municipales conservent des catalogues réalisés par les conservateurs du musée municipal pour les années 1851, 1852, 1877, 1878, 1880, 1881, 1897 et 1900<sup>221</sup>. Dans celui de 1877, des fiches numérotées correspondent chacune à une œuvre dont il est rapporté la technique, l'école, mais également l'auteur, le sujet, les dimensions, le

<sup>&</sup>lt;sup>217</sup>GROGNET, F. 2005. « Objets de musée, n'avez-vous donc qu'une vie ? », in Gradhiva 2/2005. p 8.

<sup>&</sup>lt;sup>218</sup> Communication personnelle, Emmanuelle Audry Brunet, 29 novembre 2018.

<sup>&</sup>lt;sup>219</sup> Jérôme Jaillet est responsable de la photothèque et de la régie des collections du musée. Communication personnelle, Emmanuelle Audry-Brunet, décembre 2018.

<sup>&</sup>lt;sup>220</sup> Société d'Emulation de l'Allier. 1885. *Catalogue du musée départemental de Moulins*. Moulins : imprimerie Etienne Auclaire. Et Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais. 1896. *Catalogue du musée départemental de Moulins*. Moulins : imprimerie Etienne Auclaire. Voir Annexe IV. Fig. 2.

<sup>&</sup>lt;sup>221</sup> Ces catalogues sont conservés aux archives municipales dans le fonds « 3R13. Catalogue musée. 1887-1900. ». Voir Annexe IV. Fig. 3.

mode d'entrée dans les collections ainsi qu'une courte description<sup>222</sup> Les fiches sont classées selon la technique : un manuscrit reprend la peinture, un autre la sculpture. Aquarelle, gravure, dessin et lithographie forment un même catalogue. D'autres ouvrages donnent un aperçu plus succinct des collections. C'est le cas du catalogue établi l'année suivante, qui dresse l'inventaire en indiquant pour chaque objet l'origine, l'année d'acquisition et le prix d'achat, la nature, le sujet, ainsi que l'auteur<sup>223</sup>. La division en sections d'objets de Beaux-Arts nous indique le peu d'intérêt porté pour toute autre catégorie, qu'elle soit d'histoire naturelle ou d'ethnologie, ou peut-être même de leur inexistence au sein des collections. Dans le catalogue de 1895, ce n'est plus par technique ou par école que sont classées les œuvres mais par rapport à leur emplacement dans les salles de l'hôtel de Ville. Nous ne trouvons toujours aucune mention d'objets océaniens. En avant-propos d'un catalogue de 1900 se trouve la remarque suivante : « Il serait préférable, sans doute, de classer toutes les œuvres en suivant l'ordre chronologique de leur entrée au musée; mais le nouveau conservateur n'a pas trouvé, jusqu'ici, assez de documents pour parvenir à l'établir. »<sup>224</sup>. Bien qu'on connaisse en général le mode d'acquisition de ces collections, on constate que leur entrée au musée n'est pas forcément très claire pour le conservateur qui établit le catalogue cette année-là. Armand Queyroy, conservateur du musée départemental entre 1862 et 1895<sup>225</sup>, adresse un rapport au Conseil général de l'Allier, dans lequel il mentionne les acquisitions faites durant l'année. Le 10 juillet 1886, il rapporte :

« Nous avons acquis cette année plusieurs casques des XVIe et XVIIe siècles pour commencer une série des armes offensives et défensives, plusieurs assiettes et plats, ne pouvant oublier que la céramique forme la partie la plus importante de notre musée. »<sup>226</sup>.

Il est en outre possible d'obtenir un aperçu des collections grâce à la correspondance concernant le musée, conservée en partie aux archives municipales et aux archives départementales. A titre d'exemple, une lettre du 26 octobre 1950<sup>227</sup> du Directeur des Musées de France au maire de Moulins informe que le musée conserve huit tableaux de la collection Campana. Quant aux objets extra-européens, on retrouve la mention d'objets « exotiques »

-

<sup>&</sup>lt;sup>222</sup> Voir Annexe IV. Fig. 4.

<sup>&</sup>lt;sup>223</sup>Archives municipales de Moulins, « Catalogue des objets d'art qui font partie du Musée de la Ville de Moulins ». 3R13. AM. Nous apprenons par exemple que *Agar dans le désert*, peinture réalisée par Péronnet de Moulins, a été acquis en 1839 pour la somme de 600 francs par la ville de Moulins.

<sup>&</sup>lt;sup>224</sup> Archives municipales de Moulins, fonds « 3R13. Catalogue musée. 1887-1900. ». Voir Annexes IV, fig. 6.

<sup>&</sup>lt;sup>225</sup> Société d'Emulation du Bourbonnais. 1948. *Centenaire de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1846-1946. Moulins :Les Imprimeries Réunies.. p 252.

<sup>&</sup>lt;sup>226</sup> Archives départementales de l'Allier, fonds « 4T 184. Moulins, Musée départemental ». Voir Annexe IV. fig. 9 et 10.

<sup>&</sup>lt;sup>227</sup> Archives municipales de Moulins, fonds « 3R16. ».

notamment dans la correspondance concernant des dons faits au musée. Ainsi, le 14 février 1929, M. Guillaumier écrit au maire à propos d'une proposition de don venant de M.Buisson à la ville de Moulins<sup>228</sup>. Il s'agit de « bois exotiques », mais également d'armes, à propos desquelles l'auteur de la lettre s'exprime ainsi « Quant à la nature des armes, dont parle également M.Buisson, il ne les désigne pas comme identification. Je crains fort que ce soit une répétition d'armes coloniales que possède déjà le musée, telles que arbalètes, flèches, sagaies, etc... ». Il semblerait que M. Buisson réside au Cameroun au moment où il propose cette offre<sup>229</sup>. Cela signifie-il que ces armes proviennent d'Afrique? Ou aurait-il pu posséder des objets d'autres provenances? Une lettre supplémentaire, datée de mars 1929<sup>230</sup> remerciant le maire pour sa réponse semble indiquer que la décision municipale est favorable quant au don Buisson. Toutefois, elle ne nous donne pas la certification que les objets sont envoyés au musée.

Outre quelques descriptions des collections du musée dans des documents de demandes de subventions, les délibérations du conseil municipal mentionnent par endroits la validation ou le refus de dons ou legs proposés au musée. On apprend par exemple dans le registre de 1925 que « Mr de Quirielle a fait don d'un moulage d'Adolphe Michel, n°103 du catalogue ; M. Rondeleux, d'une tête bronze; M.Gabrièl Faure, d'une vierge en ivoire du 17<sup>e</sup> siècle; M. Grégoire, d'une peinture à l'huile... »<sup>231</sup>. Une liste d'œuvres accompagne parfois la mention d'un don ; on sait donc qu'elles entrent au musée, ou alors sont refusées. Dans ces registres se trouve l'acceptation du legs Mantin en mai 1906<sup>232</sup>. Nous retrouvons également la mention d'un don identifié d'objets extra-européens, notamment d'une « armoire (indo-chinoise) », d'un paravent japonais, ou encore d'un grand vase chinois à la cire perdue. Il s'agit du don de Mlle Erique Guilloteaux en 1946, accepté par le conservateur de l'époque<sup>233</sup>.

Des érudits locaux ou des personnes de passage à Moulins rédigent également des notices ou relatent leur visite du musée dans des ouvrages qui deviennent alors des guides pour le visiteur. En 1915, Henri Buriot-Darsiles et Jean Locquin publient Le Musée de Moulins.

<sup>&</sup>lt;sup>228</sup> Archives municipales de Moulins, fonds « 3R12. Donations musée. »

<sup>&</sup>lt;sup>229</sup> « Vous avez bien voulu me faire connaître que M. Buisson, actuellement au Cameroun, aurait l'intention d'offrir au Musée de Moulins, une collection de coupes et racines d'arbres, ainsi qu'une série d'armes ». Lettre du maire de Moulins à Monsieur Lassimonne, non datée. Archives municipales de Moulins, fonds « 3R12. Donations musée. »

<sup>&</sup>lt;sup>230</sup> Archives municipales de Moulins, Lettre adressée par M. Lassimonne au maire de Moulins, mars 1929, fonds « 3R12. Donations musée. » Voir Annexe IV. fig. 15.

<sup>&</sup>lt;sup>231</sup> Archives municipales de Moulins, Délibération du conseil municipal de Moulins, avril 1925. Voir Annexe IV. Flg. 13.

<sup>&</sup>lt;sup>232</sup> Archive municipales de Moulins, Délibération du conseil municipal de Moulins, mai 1906.

<sup>&</sup>lt;sup>233</sup> Archives municipales de Moulins, fonds « 3R12. Donations musée. 1851-1860 ». Voir Annexe IV. fig. 14.

Voulu comme un guide collections, ce texte permet de comprendre comment étaient présentées les œuvres au début de l'histoire du musée. Les auteurs mettent l'accent sur les pièces majeures du lieu, et un paragraphe entier est notamment dédié à la Bible de Souvigny<sup>234</sup>. Une série d'articles est consacrée par la conservatrice Jacqueline Fontséré dans les *bulletins municipaux de Moulins* de 1988<sup>235</sup>, à la présentation du contenu de chacune des salles après la restauration du musée. Ces articles ne font aucune mention d'objets océaniens, pas même dans la section « armes » du parcours de visite. S'ils étaient présents dans les collections à cette période, les objets étaient donc probablement entreposés dans les réserves.

Il est intéressant de remarquer comme le soulève Maud Leyoudec<sup>236</sup>, qu'au début du XXème siècle, en conséquence de l'absence de réserves, toutes les collections sont présentées dans le musée. Le fonds du Chanoine Clément, rassemble notamment quelques photographies des salles du musée<sup>237</sup>. Ces photographies ne sont pas datées, mais Jérôme Jaillet souligne qu'il s'agit de l'ancien aménagement du rez-de-chaussée du musée actuel. Or, les collections étant installées dans le pavillon d'Anne de France en 1910, et le chanoine J.H.M.Clément étant décédé en 1927, on peut supposer que les photographies ont été prises entre ces deux dates. Aucun de ces clichés n'indique la présence de pièces provenant d'Océanie dans le parcours d'exposition. De plus, le manque de documentation pour certaines périodes peut s'expliquer d'après la conservatrice par le fait que les conservateurs, jusqu'à l'arrivée de Jacqueline Fontséré en 1962, ne sont pas des professionnels et travaillent sur les archives très souvent à leur domicile<sup>238</sup>. Ils auraient donc pu garder des archives, volontairement ou par inadvertance, en les mélangeant à leur documentation personnelle<sup>239</sup>. Nadine Berthelier, conservatrice du musée Anne de Beaujeu entre 1995 et 2003, souligne ainsi que « les mouvements de collections sont assez difficiles à appréhender pour la période allant de 1910 aux années 1970. »<sup>240</sup>

\_\_\_

<sup>&</sup>lt;sup>234</sup> BURIOT-DARSILES, H., LOCQUIN, J. 1915. *Le musée de Moulins*. Moulins : Les Cahiers du Centre. p 64.

<sup>&</sup>lt;sup>235</sup> FONTSERE, J. 1988. « Le musée de Moulins après restauration vous ouvre ses portes sur les objets d'art, le mobilier, les armes blanches et les armes à feu ». *Bulletin municipal de Moulins*, n° 44. p 35. Fonds « histoire du musée Anne de Beaujeu », Musée Anne de Beaujeu.

<sup>&</sup>lt;sup>236</sup> LEYOUDEC, M, 2012. « Le musée de Moulins a 100 ans ! » dans *Etudes bourbonnaises, bulletin de la Société bourbonnaise des études locales*, mars 2012, p 19. Il n'y a pas de réserves avant l'arrivée d'Armand Brugnaud en 1932, communication personnelle, 20 mars 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>237</sup> Archives Départementales, « Etablissements d'enseignement, bibliothèque et musée » fonds Chanoine Clément 9J39.

<sup>&</sup>lt;sup>238</sup> Musée Anne de Beaujeu, fonds « Histoire du musée Anne de Beaujeu ». Document « Rencontre avec Mme Fontséré le 29 avril 2010 », p 2.

<sup>&</sup>lt;sup>239</sup> Maud Leyoudec communication personnelle, 20 mars 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>240</sup> Musée Anne de Beaujeu, fonds « Histoire du musée Anne de Beaujeu ». BERTHELIER.N. (date ?). *Bref historique des collections du musée Anne de Beaujeu de Moulins (Allier*). p 12.

## III.3. Des corpus et des histoires : une pluralité de collectes ?

De nouveaux donateurs potentiels invitent à repenser cette idée d'un corpus unique d'« armes kanak ». De par la méconnaissance de leur provenance, ces objets, ne sont rassemblés que par l'expertise les ayant identifiés comme kanak en 2011 puis 2017 et leur numérotation en X. Il nous semble que la personne ayant collecté les sagaies a vraisemblablement cherché à diversifier les typologies collectées. Or, si l'on se tourne vers les casse-tête, on peut voir qu'ils se ressemblent beaucoup dans leurs formats et leurs tailles, alors que d'autres formes sont connues. Nous pouvons formuler la même remarque pour les massues<sup>241</sup>. Ainsi les casse-tête conservés au musée Anne de Beaujeu sont ce que Roger Boulay appelle « becs longs », dérivant d'une typologie plus ancienne et d'usage guerrier, dont les dimensions et le poids sont beaucoup plus réduits, alors que ceux conservés à Moulins semblent être plutôt de l'ordre de la parade et de la représentation. En ce qui concerne les massues, Viellard et Deplanche rapportent l'existence de spécimens se terminant « par une tête plus ou moins artistement sculptée et affectant souvent la forme de plusieurs seins de femme juxtaposés circulairement »<sup>242</sup>. D'après Emmanuel Kasarhérou, les casse-tête pourraient également être des cadeaux car ce type d'objets pouvaient être donnés comme présents lorsque des personnes étaient invitées<sup>243</sup>. Dans ce cas, cela confirmerait que le voyageur les ayant rapportés ne choisissait pas les objets collectés, mais acceptait ceux qui lui étaient présentés ou proposés.

Nous rappelons au lecteur que le corpus d'armes kanak du musée comporte trois sagaies se détachant du reste par leur fonction ainsi que par leur rareté. En effet, celles-ci ne sont ni des sagaies de guerre, ni des sagaies de prestige. Elles sont des objets à part, liées à la personne du chef, et nommées « sagaies de deuil » ou « sagaies à personnage ». Il en existe seulement six connues à ce jour, dont trois se trouvent à Moulins (inv.X.0.68, X.0.72, X.0.80). Les autres sont à Berlin, au musée Barbier-Muller à Genève et au musée du Quai Branly-Jacques Chirac. Ces objets sont mentionnés dans de rares sources. C'est le cas par exemple de Patouillet qui rapporte en 1873 :

\_

<sup>&</sup>lt;sup>241</sup> Voir par exemple les planches d'armes dans SARASIN, F. 2009 [1929]. *Ethnographie des Kanaks de Nouvelle-Calédonie et des îles Loyauté 1911-1912*, traduction de Raymond Ammann et Bernard Gasser. Paris : Ibis Press.

<sup>&</sup>lt;sup>242</sup> VIEILLARD.E et DEPLANCHE.E. 1862. « Essais sur la Nouvelle-Calédonie », extrait de la *Revue maritime et coloniale*, tome VII. Paris : l'Harmattan. p 51.

<sup>&</sup>lt;sup>243</sup> Emmanuel Kasarhérou, communication personnelle, 15 mars 2019.

« A une fête des Attinens (vallée de la Nimbaye), j'ai reçu deux sagaies ornées, l'une, d'une statuette d'homme, l'autre d'une statue de femme, en pied toutes deux et hautes de 13 centimètres. On n'avait fabriqué que six de ces sagaies, pour les lancer sur les cases d'un chef mort, pendant la cérémonie de ses funérailles. Jusque-là, je n'en avais jamais vu de pareilles dans d'autres collections.»<sup>244</sup>

La rareté de ces objets dans les collections peut s'expliquer par le fait qu'ils n'étaient pas faits pour être conservés. En effet, ces sagaies étaient fabriquées pour le moment particulier que constitue la mort d'un chef et, une fois lancées sur la Grande Case<sup>245</sup>, elles étaient destinées à y rester et à se dégrader naturellement. Ces objets sont donc loin d'être des objets du quotidien, mais s'inscrivent dans une dimension rituelle et sacrée. Comment ces sagaies ont-elles pu être collectées ?<sup>246</sup> Les trois sagaies du musée Anne de Beaujeu pourraient-elles avoir pu être subtilisées sur une grande case ? Quelles informations peut-on tirer de la présence d'un personnage portant un fusil et un sac à poudre en bandoulière, attributs de l'Européen, sur la pièce X.0.80<sup>247</sup> ?

Le rapport de restauration réalisé par Alexandra Bouckellyoen, restauratrice de la société *Etnologia* en octobre 2017<sup>248</sup> mentionne la présence d'une pâte de fixation sur deux de ces objets. Ce sont les seuls objets du corpus qui présentent de traces de cette pâte. Est-ce qu'elle aurait pu servir à accrocher ces sagaies à une période indéterminée de leur vie en tant qu'objets de musée ? Dans ce cas, est-ce que cela signifierait que la personne les ayant séparées du reste du corpus, connaissait leur valeur et leur rareté ? Si c'est le cas, pourquoi se sont-elles de nouveau retrouvées avec le reste du corpus par la suite ? Pourraient-elles finalement être issues d'une autre collection et ne pas arriver au même moment au musée ? Toutes ces questions ne sont bien évidemment que des hypothèses, mais ces objets nous invitent à réfléchir à nouveau sur l'unité du présent corpus. La présence de cette pâte pourrait signifier que les objets ont été anciennement exposés. Cela serait un fait nouveau, puisque tous les objets du corpus ont été

-

 <sup>244</sup> PATOUILLET, J. 1873. Voyage autour du monde. Trois ans en Nouvelle-Calédonie. Paris : E.Dentu. p 152.
 245 « La Grande Case est l'une des représentations les plus fortes de la société kanak. Si elle permet à certains hommes de se réunir, elle se yout surtout l'image même de l'organisation sociale. L'omplème du personnage.

hommes de se réunir, elle se veut surtout l'image même de l'organisation sociale, l'emblème du personnage que les clans choisissent pour chef et la métaphore des rapports sociaux qu'entretiennent ces groupes avec lui et avec les clans qui résident à l'extérieur du hameau. ». Réunion des Musées Nationaux. 1990. De jade et de nacre: patrimoine artistique kanak. [exposition musée Territorial de Nouvelle-Calédonie, Nouméa, mars - mai 1990 [et] Musée national des arts africains et océaniens, Paris, octobre 1990-janvier 1991], Paris, RMN. p 102.

<sup>&</sup>lt;sup>246</sup> Si Jules Patouillet déclare qu'il lui a été donné deux sagaies dans la vallée de la Nimbaye, quel statut particulier pouvait-il avoir pour qu'elles lui soient accordées ?

<sup>&</sup>lt;sup>247</sup> Voir Annexe II. Fig 9.14.

<sup>&</sup>lt;sup>248</sup> Société *Etnologia*, octobre 2017, rapport de restauration, Musée Anne de Beaujeu –Moulins. Voir Annexe IV. fig. 18.

retrouvés dans les réserves, et nous n'avons découvert aucune mention antérieure de leur exposition.

Au-delà de leur provenance, la présence de ces objets dans les collections du musée, et leur récente expertise par Emmanuel Kasarhérou donnent une toute nouvelle dimension non seulement à ces trois pièces et par extension à la totalité du corpus auquel elles sont associées. La rareté de ces objets, et par conséquent leur valeur sur le marché<sup>249</sup> ainsi que leur intérêt scientifique comme « objets témoins » donne en quelque sorte une nouvelle dimension et une certaine plus-value à la collection.

Si l'on se penche sur l'inventaire des collections extra-européennes du musée, on remarque que ce dernier mentionne trois dons successifs d'une collection d'armes, entre 1938 et 1941 par M. Clermont. Ce sont principalement des armes de guerre européennes et américaines, mais on retrouve cependant plusieurs sabres japonais (inv.38.3.38(1)), et un poignard provenant d'Afrique (inv.41.1.14(1)). Cet intérêt pour les armes du monde entier, qui constituent la seule catégorie d'objets donnés par M.Clermont au musée nous invite à ne pas l'écarter des potentiels donateurs. Cependant, les dons qu'il effectue au musée semblent être bien connus et enregistrés puisqu'ils sont précisément datés, et que les armes américaines sont bien documentées<sup>250</sup>. Aussi il est possible de souligner le fait que s'il avait donné des objets océaniens au musée, ce don aurait été mentionné, à l'instar du poignard provenant d'Afrique. En complément, M.Buisson<sup>251</sup> aurait lui aussi donné des « armes coloniales », dont des sagaies. Or il ne fait pas partie des donateurs mentionnés dans l'inventaire des objets extra-européens établi par le musée. Il convient cependant de questionner la nature des collections qu'il souhaitait donner au musée, et sur le sort de ces objets. M. Guillaumier fait remarquer à propos du don de M.Buisson en 1929 qu'il craint que ce ne soit une répétition d'armes que possède déjà le musée. Mais quelles sont ces armes déjà présentes dans les collections ? En dehors des nombreuses armes océaniennes, les collections extra-européennes comportent trois lances (X.0.10, X.0.13, X.0.14) deux récades (X.0.17, X.0.24) une massue en bois (X.0.25) et une flèche (X.0.61)<sup>252</sup>. Cela ne constitue donc pas une collection très dense, on peut se demander alors si en 1929, les armes déjà présentes au musée pourraient être les armes Kanak?

-

<sup>&</sup>lt;sup>249</sup> L'inventaire du musée Anne de Beaujeu donne une estimation de la valeur de ces objets par rapport au prix d'acquisition de la sagaie de deuil achetée par le Musée du Quai Branly-Jacques Chirac en 2016.

<sup>&</sup>lt;sup>250</sup> Dossiers d'œuvre 38.3 et 39.1, Musée Anne de Beaujeu.

<sup>&</sup>lt;sup>251</sup> Archives municipales de Moulins, fonds « 3R12. Donations musée. 1851-1860 ».

<sup>&</sup>lt;sup>252</sup> Voir Annexe I. fig.1.

La lame néo-calédonienne conservée à la Société d'Émulation du Bourbonnais (inv.89), fut donnée par M. De Dreuille, comme l'indique l'étiquette portée sur l'objet. Deux M. De Dreuille étaient membres de la SEB: le compte Henri de Dreuille, résidant au château de Dreuille à Cressanges, et le compte Jean de Dreuille, ancien officier<sup>253</sup>. La Société conserve également de la documentation concernant François Péron, une personnalité locale, née dans le Département de l'Allier. Une notice à son propos fut réalisée en 1930 par E.Capelin<sup>254</sup>. François Péron part en 1800 à bord du *Géographe*, dirigé par le capitaine Baudin. Ses recherches en zoologie l'amenèrent à rassembler lors de son voyage une grande collection de minéraux, d'animaux et de plantes ainsi qu'une collection entomologique. Ses observations de naturaliste s'accompagnèrent d'observations anthropologiques et raciales<sup>255</sup>. Les collections qu'il rapporta à son retour furent données au Muséum de Paris. Cependant, François Péron ne semble pas s'être rendu en Nouvelle-Calédonie<sup>256</sup>.

Un autre musée fut envisagé pour la ville de Moulins dans le dernier quart du XIXème siècle. Il était supposé abriter la collection de M. Doumet-Adanson, un bourgeois rentier, qui avait réuni une vaste collection d'histoire naturelle, d'ethnologie, d'archéologie et de Beaux-Arts<sup>257</sup>. La Mairie de Moulins était favorable en 1877 au don de ce collectionneur, et s'apprêtait à construire un nouveau bâtiment afin d'entreposer ces collections. Cependant, un changement de municipalité empêcha le projet d'être mené à bien<sup>258</sup>. Dans une lettre adressée au maire la même année, M. Doumet-Adanson énonce le contenu de ses collections - alors exposées dans un musée à « Cette » (Sète) - parmi lesquelles se trouve « une collection d'armes, costumes, types, divinités, ustensiles divers des peuples sauvages d'Amérique, d'Afrique, et d'Océanie (16 panneaux d'armoires) »<sup>259</sup>. M. Doumet-Adanson hérite d'un château sur le domaine de Balaine à Villeneuve-sur-Allier, où il aménage à la fin du XIXème une aile pour y installer ses collections transférées depuis Sète<sup>260</sup>. Des photographies anciennes de l'intérieur du musée

\_

<sup>&</sup>lt;sup>253</sup> Document « Membres SEB 1846-1946 » disponible en ligne sur le site de la Société d'Émulation du Bourbonnais p 15. http://www.societedemulationdubourbonnais.com/crbst 4.html

<sup>&</sup>lt;sup>254</sup> CAPELIN. E. 1930. *Trois illustres enfants de Cérilly : François Péron*. Bulletin de la SEB tome 33, 1930, p 391-395

<sup>&</sup>lt;sup>255</sup> DELEUZE. J.P.F. 1811. *Notice Historique sur M.Péron. Extrait des Annales du Muséum d'Histoire Naturelle, tome 17.* Paris : de l'imprimerie de A. Belin. p 17. Bibliothèque de la SEB, document n° 6932.

<sup>&</sup>lt;sup>256</sup> D'après E. Capelin, il passe notamment par l'Ile de France (ile Maurice), la Nouvelle-Hollande, Timor, l'Ile King, l'Australie.

<sup>&</sup>lt;sup>257</sup> Archives municipales, registre des Délibérations du Conseil Municipal, 6 août 1877. Voir Annexe 4. Fig 13.4.

<sup>&</sup>lt;sup>258</sup> LEYOUDEC, M. 2012, « Le musée de Moulins a 100 ans ! » dans Etudes bourbonnaises, bulletin de la Société bourbonnaise des études locales, mars 2012. p 8

<sup>&</sup>lt;sup>259</sup> Archives Municipales, Lettre de M. Doumet-Adanson au maire de Moulins, mai 1877, fonds 1M-54.

<sup>&</sup>lt;sup>260</sup> PUSSY (de). E. 1897. « Le musée Adanson ». *La quinzaine Bourbonnaise*, tome VI, 6<sup>e</sup> année. Moulins : Crépin-Leblond. P 304-309.

témoignent du foisonnement d'objets ethnographiques et archéologiques. Il semblerait que la grande majorité de la collection ait été dispersée en plusieurs ventes publiques au début du XXème siècle<sup>261</sup>. Parmi les objets issus de ces ventes publiques, un sarcophage de prêtre thébain de la XXIème dynastie, a été donnée à la ville de Montargis en 1987 par des particuliers<sup>262</sup>. Nous pouvons nous demander si des résidents du bourbonnais auraient eux aussi pu acheter des objets lors de ces vente publiques, et les donner par la suite au musée de Moulins ? D'autant plus que M.Doumet-Adanson est membres de la Société d'Emulation du Bourbonnais. Il en est même le président entre 1882 et 1884, et 1892 et 1893<sup>263</sup>.

## III.4. Visions contemporaines: Trajectoires Kanak<sup>264</sup> et l'Inventaire du Patrimoine Kanak dispersé, vers une visibilité des collections

« On dit chez nous que nos ancêtres accompagnent toujours les objets sacrés ; je ne doute pas que des vieux sommeillent au musée Anne de Beaujeu. Parole d'une petite fille du Caillou »<sup>265</sup>.

L'exposition « Trajectoires Kanak, Histoires de Voyages en Nouvelle-Calédonie », organisée au musée Anne de Beaujeu en 2017 a été l'occasion de mettre en lumière les collections kanak du musée. Présentant des objets également prêtés par le musée de Bourges, le musée des Confluences ou encore le musée du quai Branly, l'exposition proposait notamment de suivre diverses trajectoires d'acteurs locaux et néo-calédoniens. <sup>266</sup> En parallèle de l'exposition, le musée organisait un cycle de conférences, sur des thématiques variées comme le bagne en Nouvelle-Calédonie, des « missionnaires auvergnats au bout du monde », une soirée lecture de contes et concert...C'est à la fois un public d'habitués, souvent étonnés par la nouveauté du sujet et un public nouveau<sup>267</sup>, notamment de personnes ayant vécu en Nouvelle-

<sup>&</sup>lt;sup>261</sup> Jean-Michel Sablon, communication personnelle, février 2019. M. Sablon est collaborateur scientifique bénévole au musée Anne de Beaujeu. Il a notamment effectué des recherches sur les collections égyptiennes rassemblées par M. Doumet-Adanson.

<sup>&</sup>lt;sup>262</sup> Lettre adressée à M.Sablon par le maire de Montargis, le 30 août 2000, archives personnelles de M.Sablon.

<sup>&</sup>lt;sup>263</sup> Documents « Membres SEB 1846-1946 » et « Liste des présidents de la SEB », consultés sur le site internet de la Société d'Emulation du Bourbonnais. http://www.societedemulationdubourbonnais.com/crbst\_4.html <sup>264</sup> Propos recueillis auprès d'Emmanuelle Audry-Brunet le 16 avril 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>265</sup> Propos recueilli dans le livre d'or de l'exposition.

<sup>&</sup>lt;sup>266</sup> Il s'agit de Poindi-Patchili, chef Kanak (1830 env.-1888), Pierre Poyti, fils adotif de Léon Moncelon (1873-1919), ainsi que Léon Moncelon (1839-1924)

<sup>&</sup>lt;sup>267</sup> Le livre d'or comporte la remarques suivantes : « Moi-même Kanak, c'est un plaisir de voir ces œuvres en métropole de faire découvrir notre [culture] ».

Calédonie ou étant elles-mêmes Kanak qui ont visité l'exposition. Le pont créé par l'histoire humaine associée à tous ces objets semble avoir été un moyen de rendre plus familier un sujet qui ne l'est pas de prime abord. Cela est souligné par un visiteur dans le livre d'or : « On apprend beaucoup sur cette terre et civilisation peu connues en France.». C'était les mémoires des grands parents qui étaient là convoquées, incitant les moulinois et visiteurs extérieurs à découvrir ou se remémorer ce lien entre la Nouvelle-Calédonie et la France, et ce contexte de colonisation<sup>268</sup>. Nous voyons que l'évocation de cette histoire coloniale est toujours prégnante du fait du statut politique de la Nouvelle-Calédonie. En effet, le référendum pour l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, qui eut lieu deux mois après la fin de l'exposition, réactualisa cette question colonial. Ainsi le sujet invoque également des revendications identitaires, nous retrouvons l'expression « KNKY libre » dans le livre d'or de l'exposition. <sup>269</sup>. En dehors des conférences, un partenariat a été effectué entre le musée Anne de Beaujeu et le musée de Nouvelle-Calédonie, proposant la projection dans chaque musée d'une visite guidée filmée par l'autre institution. <sup>270</sup> Ces nombreux évènements autour de l'exposition permettront sans doute de donner une nouvelle visibilité à des objets qui semblaient avoir été oubliés, délaissés, et en partie incompris. C'est cette visibilité que cherche à mettre en œuvre l'Inventaire du Patrimoine Kanak Dispersé depuis les années 1980, en réalisant un « inventaire raisonné des œuvres du patrimoine kanak détenues dans les musées métropolitains et étrangers »<sup>271</sup>. Identifier les collections Kanak permet non seulement de connaître les trajectoires des objets, et apporter une densité historique à ces collections quand cela est possible. Mais identifier les collections, c'est également construire peu à peu des corpus, mieux connaître les productions et en les replaçant dans le temps, permettre la construction a posteriori d'une histoire de l'art océanien<sup>272</sup>. Cette démarche est essentielle pour sortir ces objets d'une intemporalité exotique<sup>273</sup>.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>268</sup> « Une exposition intéressante qui me replonge dans l'histoire de ma famille, était arrière-petite-fille du 1<sup>er</sup> maire de Koué ».

<sup>&</sup>lt;sup>269</sup> Il s'agit d'un référendum d'autodétermination, organisé le 4 novembre 2018, pour la pleine souveraineté et l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie vis-à-vis de la France.

<sup>&</sup>lt;sup>270</sup> Emmanuelle Audry-Brunet, communication personnelle, le 26 avril 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>271</sup> http://ipknkd.blogspot.com/2012/07/quest-ce-que-lipkd.html

<sup>&</sup>lt;sup>272</sup> JACQUEMIN, S. 1998. « L'exploration des collections d'objets d'Océanie », in Lettre de l'OCIM n°60. P 26.

<sup>&</sup>lt;sup>273</sup> « En effet, ces objets, en majorité, sont perçus et identifiés comme des représentations de référence, intemporelles et cristallisées, de l'art exotique ; cette perception les [ampute], de fait, de leur histoire ». Ibid.

## Conclusion

C'est ce travail de remise en contexte historique des collections et du regard porté sur les objets au fil du temps, que nous avons cherché à mener sur la collection du musée Anne de Beaujeu. Celui-ci n'a pas toujours été évident et n'a pas abouti à la conclusion souhaitée, qui aurait été d'identifier un ou plusieurs collecteurs, et rattacher une histoire humaine à ces objets. Cela nous aurait également permis de les dater et de les faire sortir de l'intemporalité dans laquelle ils se trouvent. Cependant, au vu des sources accessibles, nous avons pu nous concentrer sur l'histoire locale, et dévoiler quelques personnalités qui pouvaient s'être rendus en Nouvelle-Calédonie, comme Léon Moncelon ou François Péron, ou alors avoir constitué des collections via les objets qu'ils achetaient ou échangeaient depuis le Bourbonnais à l'instar de Doumet-Adanson, ou Louis Mantin. La plupart des personnes étudiées furent membres de la Société d'Emulation du Bourbonnais, qui se révèle être un acteur non négligeable de la constitution des collections du musée Anne de Beaujeu. L'étude plus approfondie de la personnalité de Léon Moncelon, son rapport à la Nouvelle-Calédonie et sa position de colon, nous a également permis d'éclairer par ses récits biographiques ou ses écrits plus politiques, une histoire plus globale de la colonisation et des relations ambigües entre Européens et Kanak<sup>274</sup>.

Comme le fait remarquer Sylviane Jacquemin, inventorier les objets par régions s'avère plus productif que de le faire à la simple échelle du musée. Le temps et le sujet restreints que représente un mémoire d'étude n'invitent évidemment pas à s'atteler à ce genre de tâche conséquente. Toutefois dans l'idéal, cela permettrait peut-être « d'établir des connexions entre des collections qui possèdent souvent une homogénéité, soit de type d'objet, soit d'origine historique que l'inventaire limité à un seul musée n'aurait pas nécessairement mis en lumière »<sup>275</sup>. Comme cela a été mené pour les musées du Nord-Pas-de-Calais, la comparaison et le travail avec les musées régionaux du Bourbonnais, d'autres sociétés savantes, et des collections dont l'origine est connue ou au moins plus renseignée, permettrait sans doute de donner un nouvel éclairage sur les collections océaniennes du musée Anne de Beaujeu.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>274</sup> Bien que nous ayons conscience qu'il s'agit d'un cas isolé, et que nous ne pouvons évidement donner valeur de généralité aux propos et à la personnalité de Léon Moncelon pour la totalité du monde colonial.

<sup>&</sup>lt;sup>275</sup> JACQUEMIN, S. 1998. « L'exploration des collections d'objets d'Océanie », in Lettre de l'OCIM n°60, p 24

## Bibliographie

## Archives du musée Anne de Beaujeu

Carton « Exposition Kanak » relatif à l'exposition « Trajectoires Kanak, Histoires de voyages en Nouvelle-Calédonie ».

Tables et Bulletins de la Société d'Emulation du Bourbonnais.

Société d'Emulation du Bourbonnais. 1948. Centenaire de la Société d'Emulation du Bourbonnais, 1846-1946. Moulins :Les Imprimeries Réunies.

Société d'Emulation de l'Allier. 1885. *Catalogue du musée départemental de Moulins*. Moulins : imprimerie Etienne Auclaire.

Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais. 1896. *Catalogue du musée départemental de Moulins*. Moulins : imprimerie Etienne Auclaire.

*Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*. 1931. « La question du musée de Moulins» (transcription de plusieurs lettres concernant le musée). Mars-avril 1931. pp95-101.

Louis Mantin, Inventaire après décès. Transcription. Office notarial Office de l'Etoile, Moulins. Côte non renseignée.

Inventaire des collections extra-européennes du musée issu de Micromusée

Rapport de restauration des armes kanak du musée Anne de Beaujeu. Mme. Bouckellyoen, laboratoire Etnologia, octobre 2017.

Dossier de photographies de l'exposition « Trajectoires Kanak, Histoires de voyages en Nouvelle-Calédonie ».

Documentation concernant la collection Doumet-Adanson, château de Baleine, réunie par Jean-Michel Sablon.

Trois cartons « Histoire du musée Anne de Beaujeu et de ses collections ».

Dossiers d'œuvre 34.1 (don Lamaugarny), 38.3, 39.1 (don Clermont) et 46.1 (don Guilloteaux).

#### Archives départementales de l'Allie, Yzeure

#### Bibliothèque:

PEROT, F. 1894. Visite aux musées municipal et départemental de Moulins. BIB Delta/40

ALLIER, A. 1833. L'Ancien Bourbonnais. Moulins: Desrosiers. T1. BIB FOL 1.

ROUGERON, G. Les musées départementaux de l'Allier. 1956. BIB 3 Delta/110

Journal Mémorial de l'Allier, dimanche 21 novembre 1886, 2 MI 21 32

Journal Courrier de l'Allier, jeudi 25 novembre 1886, JAL 18/40

Journal Démocratie du Centre, 25 novembre 1886, JAL 22/14

#### <u>Archives</u>:

Fonds Chanoine Clément. *Musée de Moulins. Notes et documents sur les collections du musée*, 9J 57

Fonds Chanoine Clément. Notabilités, 9J 82

Fonds Chanoine Clément. Établissements d'enseignement. Bibliothèque et musées, 9J 39

Fonds photographique. 7 FI 49

Fonds Pérot. Notabilités, 8J 16

Fonds Pérot. Notabilités, 8J 19

Sous-série 4O, Dons et legs, dossier « Legs Mantin », 4O 221

Sous-série 2O 2961. « Musée de Moulins. Projet, construction, aménagement. 1878-1912 »

Bulletin de la Société bourbonnaise des études locales, table générale 1968-1999.

Sous-série 4T, Affaires culturelles:

- -Musée. Enquêtes ministérielles sur les musées du département et leurs collections. 4T 178
- -Moulins. Musée municipal: création, nomination d'un conservateur, etc. 1842-1895. 4T 182
- -Moulins. Musée municipal. 1858-1859. Attributions d'œuvres d'art par le Ministère. 4T 183
- Moulins. Musée départemental. Création (1860-1862), projet d'agrandissement (1865), correspondance et rapports relatifs à la situation du musée et de ses collections, etc. 4T 184
  - -Moulins. Musée départemental. Attribution d'œuvres d'art par le Ministère. 4T 185
- -Moulins. Nouveau musée départemental. Projet d'installation des collections dans le pavillon d'Anne de Beaujeu (1904-1907). Correspondance et rapports relatifs aux subventions et au transfert des collections (1911-1913) etc. 4T 188
  - -Moulins. Nouveau musée départemental. Dons et transferts. 4T 191

Administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre. *Formule de déclaration de mutation par décès. Succession de Mr Moncelon.* 3Q Bourbon-l'Archambault/33. Déclaration n°144.

Dossiers relatifs aux dons, bureau du secrétariat. Lettre du directeur des services d'Archives départementales de l'Allier à Monsieur Guilhem Boussaguet. 26 novembre 1987. Sans côte.

## Archives municipales de Moulins

Sous-série 3R, Musée, Affaires culturelles:

- « Musée 1874-1971 ». 3R 11
- « Musée 1962-1975 ». 3R 11bis
- « Donations musée 1851-1860 ». 3R 12
- « Catalogue musée 1877-1900 ». 3R 13
- « 1844-1957. Musée conservation, collections, achat. ». 3R 14
- « Musée réglementation, subventions, enseignement, sécurité ». 3R 15
- « Musée ». 3R 16
- « Musée ». 3R 17
- « Musée ». 3R 98

Délibérations du conseil municipal pour les années 1879 à 1990

#### Archives de la Société d'Emulation du Bourbonnais

Carton « photographies » non inventorié

Bibliothèque de la Société d'Émulation du Bourbonnais. « Louis Mantin, 1851-1905 ». Notice biographique par Léon Tissier. 1905. Document 03808

Fonds « Musée Départemental avant 1905 »

CAPELIN. E. 1930. *Trois illustres enfants de Cérilly : François Péron*. Bulletin de la SEB tome 33, 1930, p 391-395.

DELEUZE. J.P.F. 1811. *Notice Historique sur M.Péron*. Extrait des Annales du Muséum d'Histoire Naturelle, tome 17. Paris : de l'imprimerie de A. Belin. Bibliothèque de la SEB, document n° 6932.

## Archives relatives à Léon Moncelon conservées à la Société d'Émulation du Bourbonnais

Fonds « Léon Moncelon. Colonial Républicain. Tunisie, Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides », n°1839

- Correspondance d'avril 1873 à février 1917
- Contrats de cession
- -Contrat de cession de mines entre Léon Moncelon et M.Delaveuve. 23/03/1884.
- -Contrat de cession entre Pritchard et Léon Moncelon. 13/04/1884.
- -Contrat de cession entre Merlo et Dijoux et Léon Moncelon. 17/04/1884.
- -Copie de procuration entre Léon Moncelon et M. Bazon, cession de la propriété. 23/07/1919.

#### Manuscrits

- -Document non signé. 1878. « Un récit de l'affaire Houdaille, assassinat par les Indigènes ».
- -Document non signé. 1878. « Deux mois de campagne à Neckliaï ».
- -Moncelon.L. non daté. « Contraintes partout, contraintes quand même! ».
- -Moncelon.L. non daté. « En nourrice chez mon oncle (pour le feuilleton du *Néo-Calédonien*) ».
- -Document non signé. Non daté. « Formation d'un centre agricole d'Alsaciens et Lorrains à la Nouvelle-Calédonie ».
- -Moncelon.L. 1875-1877. « Journal de Colonisation en Nouvelle-Calédonie ».
- -Moncelon.L. non daté. « Les panseurs Canaques ».
- -Moncelon. L. non daté. « L'esprit de la loi ».
- -Moncelon. L. non daté. « L'île des Pins ».
- -Moncelon. L . non daté. « L'œuvre d'Yahoué ».
- -Moncelon. L. Janvier 1906. « Les femmes votent. Un acte ».
- -Moncelon, L. Janvier 1907, « Fille à marier, Un acte ».
- -Moncelon. L. 1897 (date présumée). « Rapport au Comité de Protection et de Défense des Indigènes, sur la situation actuelle du Néo-Calédonien, et sur les mesures qu'on pourrait prendre à son égard ».
- -Moncelon. L. 1885. « Rapport présenté à Mr l'Amiral Peyron, Ministre de la Marine et des Colonies sur les mesures prises et à prendre, à la Nouvelle-Calédonie, dans l'éventualité d'une nouvelle insurrection des indigènes ».
- -Moncelon.L. 1875-1876. « Réflexions d'un Canaque sur nos institutions ».
- -Document non signé. Non daté. « Situation ».
- -Moncelon.L. non daté. « Traite et esclavage! ».
- -Document non signé. Non daté. « Zigzags dans le territoire béni ».
- -Oseille (Léon Moncelon). Non daté. « Zigzags dans les paperasses ».

#### Tapuscrits

MONCELON. L. « La colonisation pénale à la Nouvelle-Calédonie ». Dans *La Gazette géographique et l'exploration*. Jeudi 1er Juillet 1886. 2e année, n° 26. pp 1-3.

MONCELON. L. 1886. « La délégation coloniale et le ministère de la marine ». Dans *La Gazette géographique et l'exploration*. Jeudi 22 avril 1886. 2e année, n°16. Pp 306-307.

MONCELON. L. 1886. « La question des Nouvelles Hébrides ». Dans *La Gazette géographique et l'exploration*. Jeudi 20 mai 1886. 2<sup>e</sup> année, n° 20. pp 381-382.

MONCELON.L. sans date. « Les récidivistes à la Nouvelle-Calédonie. Lettre à Monsieur Schoelcher, sénateur, vice-président du conseil supérieur des colonies. ». editeur inconnu. 3p.

MONCELON. L. 1886. « Les Canaques de la Calédonie et des Hébrides ». *Dans La Gazette géographique et l'exploration*. Jeudi 25 février 1886.2° année, n°8. Pp145-148.

#### Bibliothèque de la Société d'Emulation:

Document tapuscrit n°9810. MONCELON. L. 1885. « Présentation d'un canaque néocalédonien à la Société d'Anthropologie de Paris. » séance du 7 mai 1885. *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*. pp 353-364.

Document tapuscrit n°9641. MONCELON.L. 1886. « Les Canaques de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides. La colonisation européenne en face de la sauvagerie locale. » *Conférence par M.Léon Moncelon, le jeudi 3 décembre 1885 à l'Hôtel de la Société de Géographie de Paris*. Paris : Imprimerie des Écoles. 32 p.

Document tapuscrit n°15931. MONCELON.L. 1900. « De la main-d'œuvre agricole dans les colonies et spécialement du métayage ». *Congrès de Géographie économique et commerciale*. Communication de Léon Moncelon. Moulins : Imprimerie F. Charmeil. 8p.

Document tapuscrit n°10932. MONCELON.L. 1890. « Rapport sur diverses questions coloniales présenté au Congrès Colonial national. » dans *Bulletin de la Société des Études Coloniales et Maritimes*. Année 1890. 15° année, n° 90 à 93. Editeur non référencé. 45p.

Document tapuscrit n°9609. MONCELON.L. 1885. « Les colons, les transportés, les récidivistes à la Nouvelle-Calédonie. » Conférence faite à *la Société de géographie commerciale de Paris*. Paris : Alphonse Derenne.

Document tapuscrit n°9809. MONCELON.L. 1886. « Métis de Français et de Néo-Calédonien ». Présentation à la Société d'Anthropologie de Paris, séance du 7 janvier 1886, *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*. pp 10-20.

Document tapuscrit n°9807. MONCELON.L.1885. « Rapport sur la situation faite à la Nouvelle-Calédonie par le décret du 16 août 1884 relatif au domaine pénitentiaire. ». Paris : éditeur non renseigné.

Document tapuscrit n° 9645. MONCELON.L. 1887. « Sauvages et forêts vierges. Une ascension en Nouvelle-Calédonie » dans *l'Homme, Journal illustré des sciences anthropologiques*. 4<sup>e</sup> année, réunion des n°9 -11. Mai-juin 1887. n°9 pp 262-274, n°10 pp 295-310. n° pp 335-340.

Ecrits sur Léon Moncelon dans les archives de la SEB.

GAGNON, C. 1975. *Ygrande : Les hommes. Les annales*. Edition des Cahiers du Bourbonnais. pp 59-65. Document tapuscrit n° 3950c.

GAGNON, C. Manuscrit. « Un colonial bourbonnais, Léon Moncelon ». Fonds « Camille Gagnon ». A3

#### Ouvrages et articles

APPADURAI, A. 1988. «Introduction: Commodities and the politics of value» in *The social life of things: commodities in cultural perspective*. pp 3-63.

BOURGAREL, A. 1860. « Armes Néo-calédoniennes », *Paris Revue algérienne et coloniale* 3, p 283-286.

BENSA, A., BERTHELIER, N [et al].2009. *L'art ancestral des Kanak*. [exposition, Chartres, Musée des beaux-arts, juin-septembre 2009.], Chartres: Musée des beaux-arts.

BOULAY, R. 2015. Casse-tête et massues kanak. Igé: Editions l'Etrave.

BOULAY, R. [dir]. 2001. *Kannibals et Vahinés : imagerie des mers du sud*. [exposition, Paris, Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie. O ainsictobre 2001-février 2002]. Paris : RMN

BOULAY, R. 1993. Le bambou gravé kanak. Marseille: Editions Parenthèses.

BURIOT-DARSILES, H, LOCQUIN, J. 1915. *Le musée de Moulins*. Moulins: Les Cahiers du Centre.

CHALINE, J-P. 1995. Sociabilité et érudition: les sociétés savantes en France: XIXe-XXe siècles. Paris : CTHS.

CLEMENT, J. 1912. « Nécrologie d'Alfred Bertrand ». *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*. Tome XX, Moulins : Imprimerie Etienne Auclaire. Pp 166-167.

DAUPHINE, J, BULLARD, A. 2011. « Les Canaques au miroir de l'Occident ». in Pascal Blanchard, Nicolas Bancel [et al.] *Zoos humains et exhibitions coloniales, 150 ans d'inventions de l'Autre*. Paris : la Découverte. pp 221-230.

DAUPHINE, J. 1998. Canaques de la Nouvelle-Calédonie à Paris en 1931. De la case au zoo. Paris : l'Harmattan.

L'ESTOILE, B (de). 2007. Le goût des Autres : de l'Exposition coloniale aux Arts premiers. Paris : Flammarion.

EDGE-PARTINGTON, J. 1890. An album of the Weapons, Tools, Ornaments, Articles of Dress of the Natives of the Pacific Islands: drawn and described from examples in public and private collections in England. Manchester.

GAGNON, C. 1975. *Ygrande : Les hommes. Les annales. Edition des Cahiers du Bourbonnais.* pp 59-65.

GLAUMONT, G. 1889. « Usages, mœurs et coutumes des Néo-Calédoniens », *Revue d'Ethnographie*, Paris, E. Leroux, tome VII, p 73-141.

JACQUEMIN, S. 1998. « L'exploration des collections d'objets d'Océanie ». in *Lettre de l'OCIM* n°60 pp 23-27.

JACQUEMIN, S. 1994. « La collecte des objets des mers du Sud. » in Chantal Georgel dir., La jeunesse des Musées. Les musées de France au XIXème siècle. [exposition musée d'Orsay, février-mai 1994] Paris : RMN. pp 278-286.

JAMIN, J. 1985. « Les objets ethnographiques sont-ils des choses perdues ? ». In Jacques Hainard et Roland Kaehr éd., *Temps perdu, temps retrouvé : voir les choses du passé au présent*. Neuchâtel : Musée d'ethnographie. pp 51-74.

KAKOU, S. 1998. Découverte photographique de la Nouvelle-Calédonie. 1848-1900. Arles: Actes Sud.

KASARHEROU, E., BOULAY, R., BENSA, A [et.al]. 2013. *Kanak : l'art est une parole*. [exposition, Paris, Musée du Quai Branly, 15 octobre 2013-26 janvier 2014], Arles : Actes Sus.

LAMBERT, P. 1900. Mœurs et superstitions des Néo-Calédoniens. Nouvelle imprimerie Nouméenne.

LEYOUDEC, M. 2012. « Le musée de Moulins a 100 ans ! » in *Etudes bourbonnaises*, bulletin de la Société bourbonnaise des études locales, mars 2012, p 25.

MELANDRI.M. REVOLON.S |dir]. 2014. L'éclat des ombres: l'art en noir et blanc des îles Salomon. [exposition, Musée du Quai Branly, Paris, 18 novembre 2014 - 1er février 2015], Paris, Somogy Edition d'Art.

O'REILLY, P. 1980. *Calédoniens. Répertoire biobibliographique de la Nouvelle-Calédonie*. Paris: Société des Océanistes, Musée de l'Homme.

PATOUILLET, J. 1873. Trois ans en Nouvelle-Calédonie. Paris: Dentu.

Réunion des Musées Nationaux. 1990. *De jade et de nacre: patrimoine artistique kanak*. [exposition musée Territorial de Nouvelle-Calédonie, Nouméa, mars - mai 1990 [et] Musée national des arts africains et océaniens, Paris, octobre 1990-janvier 1991], Paris : RMN.

SARASIN, F. 2009 [1929]. *Ethnographie des Kanaks de Nouvelle-Calédonie et des îles Loyauté 1911-1912*, traduction de Raymond Ammann et Bernard Gasser. Paris : Ibis Press.

SCHAER, R. 1994. « Des encyclopédies superposées », in Chantal Georgel dir., *La jeunesse des Musées. Les musées de France au XIXème siècle*. [exposition musée d'Orsay, février-mai 1994] Paris : RMN. pp 38-51.

TERRIER, C. 2010. L'histoire de la Nouvelle-Calédonie. Paris : Maison de la Nouvelle-Calédonie.

VAILLANT. E et VIATTE. G. 1999. *Le musée et les cultures du monde*. Paris : Ecole nationale du patrimoine.

VIEILLARD.E et DEPLANCHE.E. 1862. « Essais sur la Nouvelle-Calédonie », *Paris, Revue maritime et coloniale*, tome VII, p 81-100.

WAITE.D CONRU.K. 2008. *Trésors des îles Salomon : la collection Conru*. Milano, 5 continents.

#### Thèses et mémoires.

HOFFMANN.M. 2019. Les collections océaniennes des musées du Nord-Pas-de-Calais : étude comparée de la mise en place des collections ethnographiques régionales à partir de celle du Musée de Boulogne-sur-Mer. Thèse de doctorat, histoire de l'art et muséologie. Lille : Université de Lille.

JACQUEMIN.S. 1991. Histoire des collections océaniennes dans les musées et établissements parisiens, XVIIIème-XXème siècles. Mémoire de recherche, Paris : Ecole du Louvre.

#### Ressources en ligne.

BONNOT, T. 2015. « La biographie d'objets : une proposition de synthèse » in *Culture et Musées* 25/2015, pp 165-183 [en ligne], consulté le 20 mars 2019. https://journals.openedition.org/culturemusees/543

BOULAY, R. « Les collections extra-européennes : 25 ans après », in *La Lettre de l'OCIM* 158 | 2015 [En ligne], consulté le 20 mars 2019. http://ocim.revues.org/1502

COIFFIER, C. 2013. « Fougères et autres éléments végétaux associés aux casse-têtes kanak ou l'art de communiquer sans parole », *Journal de la Société des Océanistes* 136-137 | 2013, pp ? [En ligne], consulté le 10 décembre 2018. <a href="http://journals.openedition.org/jso/6989">http://journals.openedition.org/jso/6989</a>

GROGNET, F. 2005. « Objets de musée, n'avez-vous donc qu'une vie ? », in *Gradhiva* 2/2005, pp 49-63 [En ligne], consulté le 12 novembre 2018. https://journals.openedition.org/gradhiva/473

LAROCHE, M-C. 1945. « Pour un inventaire des collections océaniennes en France ». In: *Journal de la Société des océanistes*, tome 1, 1945. pp. 51-57 [En ligne] consulté le 4 mars 2019. https://doi.org/10.3406/jso.1945.1485

Ministère de la culture. 2016. Note-circulaire relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indénombrables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France. [En ligne] Consulté le 15 avril 2019. <a href="http://portail-joconde.over-blog.com/2016/07/la-note-circulaire-sur-le-post-recolement-est-parue.html">http://portail-joconde.over-blog.com/2016/07/la-note-circulaire-sur-le-post-recolement-est-parue.html</a>

MONCELON, L. 1886. *Le bagne et la colonisation pénale à la Nouvelle-Calédonie par un témoin oculaire*. Paris : Charles Bayle. [En ligne], consulté le 17 novembre 2018 <a href="https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5785956x.texteImage">https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5785956x.texteImage</a>

MONCELON, L. 1886. « Réponse, alinéa par alinéa, pour les Néo-Calédoniens, au questionnaire de sociologie et d'ethnographie de la Société ». Dans *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, III° Série. Tome 9, 1886. pp. 345-380 [En ligne], consulté le 10 mars 2019. https://doi.org/10.3406/bmsap.1886.4889.

O'REILLY, P. 1953. « Chronologie de la Nouvelle-Calédonie. De la découverte de l'île au cinquantenaire de la prise de possession (1774-1903) ». In: *Journal de la Société des océanistes*, tome 9. pp 25-53 [En ligne], consulté le 10 janvier 2019. https://doi.org/10.3406/jso.1953.1766

Présentation en ligne des collections du musée Anne de Beaujeu : <a href="http://musees.allier.fr/">http://musees.allier.fr/</a>

Site de l'Inventaire du Patrimoine Kanak Dispersé : http://ipknkd.blogspot.com/2012/07/quest-ce-que-lipkd.html

Site de la Société d'Emulation du Bourbonnais : http://www.societedemulationdubourbonnais.com/crbst 4.html

Site des Archives départementales de l'Allier : <a href="http://archives.allier.fr/">http://archives.allier.fr/</a>